

DANS CE NUMÉRO :

Vendrons-nous du coton aux Américains ? - La crise économique britannique - La transformation des échanges intercontinentaux

LA REVUE D'ÉGYPTE

XXIème ANNEE, No. 774
SAMEDI, 14 JUIN 1947

ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE L'ÉGYPTE ET DE L'ÉTRANGER

S O M M A I R E

	Pages
LE PROJET DE "NATIONALISATION" DE LA NATIONAL BANK OF EGYPT: par Charles Arcache	3
ACTUALITE LOCALE	4
LA POLITIQUE EN EGYPTE ET A L'ÉTRANGER	6
THE ALEXANDRIA AND RAMLEH RAILWAY CY. LTD.: étude financière ...	7
VENDRONS NOUS DU COTON AUX ETATS-UNIS ?	8
LA NOUVELLE ADMINISTRATION DE LA PUBLICITE IMMOBILIERE (III)	10
NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT	12
LA PAGE ITALIENNE	13
LA TRANSFORMATION DES ECHANGES INTERCONTINENTAUX	14
LA CRISE ECONOMIQUE BRITANNIQUE	18
L'ÉGYPTE DEVANT LE PROBLEME MORAL: par le Dr. H. El Achmouni ...	19
LES MARCHES INTERNATIONAUX	20
MOUVEMENT MARITIME	21
LA SEMAINE COTONNIERE	22
CES DAMES DE LA CORBEILLE	23
LA BOURSE DES VALEURS	24
LES BOURSES ÉTRANGERES	26
LES MARCHES DE GROS	27

Nouvelles économiques et financières de l'étranger.
Nouvelles sociétés

L'oignon égyptien deshydraté

CONSERVE TOUTE SA SAVEUR
ET TOUTES SES VITAMINES

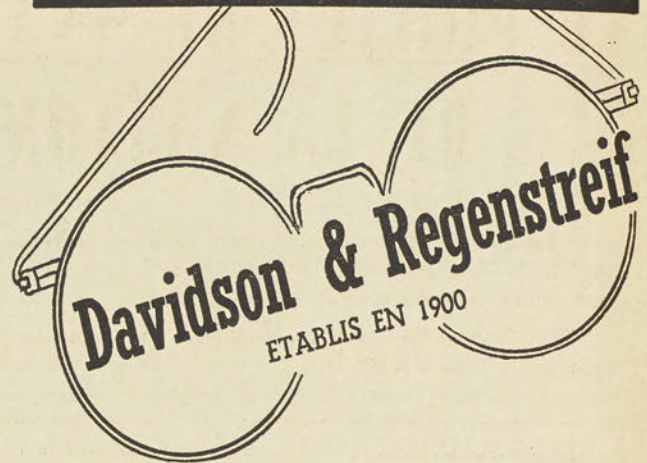
*Il s'impose rapidement sur le marché local
aussi bien que sur les marchés étrangers*

Produit de la

"DRYCO"

**Dehydration Company
of Egypt S.A.E.**

LA DISTINCTION DANS L'OPTIQUE



REPRÉSENTANTS DE FABRIQUES
D'APPAREILS ACOUSTIQUES

Imm. Continental-Savoy - Midan Opéra - Tél. 54610

ANGLO CONTINENTAL EQUIPMENT COMPANY

London E.C. 4

PIÈCES DE RECHANGE  POUR MOTEURS DIESEL

et autres machines

Agents Exclusifs :

B. HASSID & Co.

39, Rue Soliman Pacha
Le Caire



9 C. 302

A l'ordre du jour

LE PROJET DE "NATIONALISATION" DE LA NATIONAL BANK OF EGYPT

Il semble que le gouvernement soit décidé à "nationaliser" la National Bank, c'est-à-dire à en faire un établissement central d'émission contrôlé par l'Etat.

On ne sait encore si le gouvernement se contentera d'acheter la Banque Nationale — il en a les moyens, le fonds de réserve s'élevant à plus de soixante millions de livres — ou s'il permettra au capital privé de s'y investir. Le fait est que la Banque, telle qu'elle existe actuellement, c'est-à-dire en tant qu'institution bancaire privée, va cesser d'exister dès que les mesures législatives et financières essentielles auront été terminées. Ce qui, à notre avis, exigera du temps.

Les milieux gouvernementaux reprochent à la National Bank de nous avoir entraîné dans le dédale des crédits sterling. C'est parce que la Banque a accepté, sans aucune restriction, des bons du Trésor britannique pendant la guerre, disent-ils, que l'Egypte se trouve aujourd'hui à la tête d'avoirs considérables bloqués à Londres et dont la libre disposition lui est refusée.

Nous n'avons pas l'intention de nous ériger en défenseurs de la Banque Nationale. Tel n'est pas notre rôle. Mais nous voulons demander au ministère des Finances ce qu'il aurait pu faire, même s'il avait contrôlé l'émission des billets de banque. Lancée dans une guerre dont dépendait le sort du monde, la Grande-Bretagne était obligée d'avoir de l'argent égyptien pour effectuer les achats essentiels aux forces importantes qui se trouvaient en Egypte. L'Angleterre aurait dû payer soit en or, soit en billets. Comme l'Angleterre n'avait pas l'or nécessaire, la National Bank dut accepter des billets, c'est-à-dire des bons du Trésor. D'ailleurs, comme le devise égyptienne était rattachée officiellement au sterling, c'est-à-dire échangeable sans aucune restriction en sterling, la National Bank ne pouvait refuser les sterlings que la Grande-Bretagne lui offrait. Et le rattachement de la monnaie égyptienne à la monnaie anglaise n'était pas une mesure édictée par la National Bank mais par le gouvernement égyptien.

Ceci dit, revenons au projet de transformation de la Banque Nationale en Banque d'Etat. Le projet n'est pas nouveau. Il remonte à bien avant la guerre. Dans certains milieux, on déclarait alors que le gouvernement comptait créer de toutes pièces une nouvelle banque d'Etat qui aurait entre autres droits celui de contrôler les autres instituts de crédits et celui d'émettre la monnaie.

Mais il semble que l'on soit revenu sur cette décision et que l'on compte "nationaliser" la National Bank, comme cela s'est fait en France et en Angleterre.

Le gouvernement va nommer un comité d'experts pour étudier les mesures à prendre. D'aucuns préconisent que le gouvernement achète les 51 pour cent des activités de la Banque de façon à la contrôler effectivement. D'autres estiment qu'aucune modification ne devra être portée à la

structure actuelle de la Banque sinon que le gouverneur devra être nommé par le gouvernement, que le ministère des Finances devrait avoir une sorte de droit de veto, que plusieurs administrateurs devraient être nommés par les autorités officielles, que les Egyptiens devraient détenir la majorité des actions et que celles-ci, comme celles de la Banque Misr, devraient devenir nominatives au lieu d'être, comme elles le sont actuellement, au porteur.

Les champions de cette mesure affirment que la Banque marche parfaitement actuellement, que ses rouages sont excellents, qu'elle réalise des profits considérables et qu'on ne devrait pas détraquer une machine aussi harmonieuse dans de simples buts politiques.

On ne sait encore ce que fera le gouvernement. Lui-même, d'ailleurs, l'ignore. Car en dehors de la décision de "nationaliser" la Banque Nationale, à une date plus ou moins rapprochée, aucune mesure n'a été prise. La Commission d'étude, elle-même, n'a pas encore été nommée.

La nouvelle de la "nationalisation" annoncée avec tapage par la presse de langue arabe, a ému certains actionnaires qui se sont empressés de vendre leurs actions. Le titre a réagi assez violemment.

A notre sens, il n'y a aucune raison de crainte. Si le gouvernement se décide d'acheter la Banque, il devra payer toutes ses activités et leur contrevaletur reviendra aux actionnaires. Le cours boursier actuel est inférieur, croyons-nous, à la valeur intrinsèque du titre. Car en dehors du capital et des réserves visibles, la National Bank possède de très importantes réserves invisibles, des réserves que le Conseil refuse constamment de dévoiler mais qui, en cas de liquidation, ou d'achat par le gouvernement, devront être acquises aux actionnaires.

Tant en France qu'en Angleterre, les actionnaires furent lors de la "nationalisation" des banques d'Etat, entièrement leur dû. Il ne saurait en être autrement en Egypte. D'ailleurs, la sagesse avec laquelle a été dirigée depuis sa fondation la National Bank, une banque privée ne l'oublions pas, lui a permis de constituer des réserves dont, comme nous l'avons dit, on ignore l'importance et que n'avaient ni la Banque d'Angleterre ni la Banque de France, proportionnellement parlant.

Si, par contre, le gouvernement se décidait à laisser fonctionner la Banque, tout en assurant le contrôle et en transformant les actions au porteur en actions nominatives, rien ne serait changé. Les actionnaires continueraient à jouir des mêmes coupons et à avoir leurs capitaux garantis par les avoirs de la Banque.

Si enfin, le gouvernement décidait de détenir les 51 pour cent de la totalité des actions, il devrait arriver à un arrangement avec les actionnaires. Et les droits de ces derniers seraient nécessairement sauvegardés.

Car nous ne croyons pas, comme le proclament les pessimistes, qu'une loi viendra régler purement et simplement le sort des actionnaires qui se trouveraient lésés. Le gouvernement égyptien est trop imbu du sens d'équité pour avoir recours à un tel procédé. D'ailleurs, il est douteux que le Parlement approuve une telle mesure.

Charles ARCACHE.

Actualité

ECONOMIE

L'EGYPTE APRES LE 15 JUILLET

Certains commerçants ont commencé à stocker les marchandises, espérant qu'à partir du 15 juillet, les importations seront réduites et qu'une hausse des prix se produira. Interrogé à ce sujet le ministre des Finances a déclaré :

— Les commerçants stockent actuellement les marchandises dans l'espoir que leurs prix hausseront sous prétexte que leur importation à l'avenir sera difficile. En premier lieu je pense que ce pessimisme n'est pas justifié car j'ai grand espoir que les pourparlers sur les créances sterling à Londres aboutiront à un résultat positif.

Par ailleurs dès que les besoins de la consommation locale sont comblés, il est toujours possible d'exporter certains produits, tels que le sucre pour 20.000 tonnes, les produits alimentaires en conserves. En outre dès que nous aurons livré notre part de riz au Conseil International des Vivres, nous pourrions également exporter de grandes quantités de ce riz.

Cependant les primes ne seront délivrées qu'après que l'administration se sera assurée que les marchandises ne serviront pas à alimenter le marché noir ou à toute autre manigance.

Enfin nous nous proposons d'examiner à nouveau les droits d'exportation relatifs au sucre, afin de mettre un terme aux plaintes et doléances de ceux qui en font le commerce.

AUTOUR DE LA LIVRE STERLING

Des rumeurs sur la position et le prix de la livre égyptienne ont circulé ces derniers jours dans certains milieux.

Interrogées par un rédacteur du "Assas", les autorités responsables ont démenti ces rumeurs disant que les banques acceptent et continueront à accepter les transferts de capitaux sur la base de 97 piastres et demie la livre sterling. Pour ce qui est des rumeurs selon lesquelles le cours de la livre sterling a haussé et a atteint 110 et même 112 piastres, la cause en est les voyageurs qui désirent transférer avec leur départ une plus grande somme que celle qui leur est autorisée, soit 20 livres. Ils achètent donc les devises dont ils ont besoin à n'importe quel prix pour ne pas se limiter au montant qui leur est accordé.

Mécontentement

Le correspondant de l'"Ahram" à Londres annonce que les délégués égyptiens ne sont pas satisfaits du retard de la seconde réunion dans les négociations pour le règlement des créances sterling. En effet, ils sont arrivés en Grande-Bretagne depuis plus d'une semaine et une seule réunion officielle des deux délégations a eu lieu.

La seconde réunion a eu lieu jeudi, à laquelle les deux présidents des délégations officielles d'Egypte et d'Angleterre n'ont pas assisté.

Selon le correspondant du "Assas", la délégation égyptienne quittera la Grande-Bretagne entre le 25 et le 30 courant.

Un commentaire du "Times"

Commentant le point de vue britannique sur les créances sterling, le "Times" écrit : "N'est-ce pas justifier la réduction des créances due à l'Egypte, à l'Inde et à l'Irak, en disant que ces créances ont été obtenues sur le marché où les profiteurs avaient une liberté totale? Maintenant ces pays demandent à acheter les marchandises au marché britannique dont les prix sont très réduits à cause de la concurrence."

La date des négociations avec l'Irak

Le correspondant de l'Agence d'Information Arabe à Londres apprend que les négociations avec l'Irak commenceront la semaine prochaine. Elles iront de pair avec les négociations anglo-égyptiennes.

La délégation irakienne arrivera le 15 courant à Londres. La délégation est présidée par le ministre des Affaires Etrangères irakien. Elle comprend le directeur général du ministère de l'Economie, le directeur général du ministère des Finances, etc.

UNE SITUATION NOUVELLE

Le Mokattam est d'avis que l'Egypte pourrait tirer grand profit en étant obligée d'affronter une situation nouvelle comme celle qui pourrait se présenter après le 15 juillet:

Elle serait amenée à déployer de grands efforts pour augmenter sa production agricole et industrielle pour se passer d'une grande partie de ses importations de luxe et pour améliorer ses stations climatiques en vue de réduire le nombre de ceux qui vont villégiaturer en Europe. De cette façon, elle réaliserait deux gains: un gain matériel et un gain moral.

LA GUERRE ECONOMIQUE

Al Ikhwan al Mouslimoun est d'avis que pour obtenir gain de cause, l'Egypte devrait commencer par mener une campagne économique contre la Grande-Bretagne. Voici un quoi consiste cette campagne:

- Conclure des accords commerciaux avec l'Amérique et les autres pays, au lieu d'effectuer la plupart des transactions avec la Grande-Bretagne.
- Confier l'exécution des grands projets à des sociétés américaines plutôt qu'anglaises.
- Reconstituer la voie ferrée Kéueh Safaga en vue de la création d'un grand port égyptien à El Kosseir pour causer du préjudice aux actionnaires de la Compagnie du Canal, qui sont pour la plupart anglais.
- Contracter un emprunt auprès de l'Amérique pour l'exécution des grands projets et l'achat de Liberty-ships.
- Transférer le bureau des achats des administrations gouvernementales de Londres à New-York.
- Séparer la livre égyptienne du sterling et adhérer au bloc dollar.
- Licencier les professeurs anglais de nos écoles.
- Agir de façon à montrer aux Anglais que de même que notre amitié leur a permis de gagner la guerre, notre inimitié leur cou-

LA POLITIQUE COTONNIERE DU GOUVERNEMENT

Ces derniers temps la question de l'"acréage" du coton à longuë soie et surtout celui de Karnak est revenu sur le tapis. Le ministre des Finances a écrit au ministère de l'Agriculture l'informant que cette question est devenue une des bases fondamentales de la politique cotonnière du gouvernement.

Il a souligné le fait que les stocks emmagasinés de coton de cette espèce ont paralysé 36 millions de livres. C'est pourquoi le ministère des Finances préconise de disposer du coton emmagasiné autant que possible, car le marché se trouvera toujours influencé par ces stocks et tant qu'ils ne seront pas vendus.

Le ministère conclut donc que le nécessaire devrait être pris pour que la loi No. 121 de 1946 continue à être appliquée cette loi concernant l'acréage du coton à longue soie.

L'ACREAGE DU COTON

Le Comité supérieur de l'approvisionnement, en sa dernière réunion, vient d'approuver une suggestion tendant à diminuer les superficies qui seront cultivées en coton durant la saison prochaine, et ce pour permettre d'augmenter celles qui seront plantées en légumes, particulièrement en ceux qui sont actuellement demandés sur les marchés extérieurs.

TEXTES OFFICIELS

Edition française du J.O. No. 50 du 5 Juin 1947.

MINISTERE DES COMMUNICATIONS

Arrêté ministériel No. 9 de 1947 fixant la date d'application de la réduction des prix de transport des voyageurs sur le réseau des Chemins de fer de l'Etat.

LE MINISTRE DES COMMUNICATIONS,

Vu la décision du Conseil des Ministres en date du 20 avril 1947 portant réduction de 10% des prix de transport des voyageurs dans les trois classes sur les lignes principales, sauf les lignes de banlieue, des Chemins de fer de l'Etat;

Art. 1. — La décision du Conseil des Ministres susmentionnée entrera en vigueur à partir du 21 juin 1947.

Art. 2. — Le Directeur Général des Chemins de fer, Télégraphes et Téléphones de l'Etat est chargé de l'exécution du présent arrêté.

29 mai 1947.

locale

ET FINANCES

EXPORTATIONS - IMPORTATIONS

L'EXPORTATION DES TOMATES

L'administration de l'industrie vient de décider d'autoriser l'exportation des tomates conservées, sans conditions et sans besoin d'un permis quelconque.

Cette décision est actuellement soumise au ministre du Commerce et de l'Industrie pour ratification.

L'EXPORTATION DE L'OIGNON

Le ministère avait autorisé l'exportation de 10.000 tonnes d'oignons.

Elle vient d'autoriser l'exportation d'une nouvelle quantité de 5000 tonnes. Toutes ces quantités proviennent de celles qui se trouvent actuellement sur les quais.

On croit savoir que le gouvernement décidera incessamment d'autoriser l'exportation de n'importe quelle quantité d'oignons, pourvu qu'elle soit un excédent des besoins de la consommation locale.

LE FER BLANC

Le ministère du Commerce étudie actuellement en collaboration avec le ministère des Finances un projet tendant à faciliter l'importation de fer blanc pour servir à la fabrication des bidons nécessaires aux usines.

La Revue d'Egypte
Economique et Financière

REDACTION
ET ADMINISTRATION :

SOCIETE ORIENTALE
DE PUBLICITE

Propriétaire-éditrice
de la "Revue d'Egypte"

ABONNEMENTS :

Un an 6 mois
Egypte : P.T. 150 P.T. 80
Etranger : £ 2 £ 1.20

PUBLICITE
ET ABONNEMENTS :

24, rue Galal — Tél. 49000
Le Caire
9, rue Rolo — Tél. 27366
Alexandrie

Rédacteur en Chef :
CHARLES ARCACHE
Rédaction au Caire :
Me. Ch. ATALLA

LEGUMES CONSERVES

L'administration de l'industrie vient d'approuver la demande qui lui avait été faite en vue de permettre l'exportation des légumes conservés. Cette approbation n'a été donnée qu'à la condition que les intéressés remettent à l'administration un relevé des quantités qui avaient été réservées à l'exportation ainsi que de celles qui ont été effectivement exportées à partir de 1er mai 1946 à fin avril 1947, pourvu que ce relevé soit ratifié pour l'administration des Douanes.

Par ailleurs l'administration demandera au ministère de l'Agriculture de l'informer des superficies cultivées.

Débat au Sénat sur les Sociétés Anonymes

La nouvelle législation sur les sociétés anonymes soumise actuellement au Sénat, a fait cette semaine l'objet de la discussion de l'assemblée, au cours des deux séances qu'elle a tenues.

Le principe même de cette nouvelle législation a été attaqué par Doss Pacha, comme étant en contradiction formelle avec l'art. 64 de la Constitution.

Cependant ce point de vue a été rejeté et le Sénat poursuivant l'examen de la nouvelle loi en a discuté les trois premiers articles.

L'article 1 a été alors adopté. Il interdit le cumul entre la

fonction publique et la qualité d'administrateur de sociétés anonymes ou de fondateur, etc., etc.

L'article 2 interdit au ministre d'accepter un siège dans un conseil d'administration avant qu'un délai de 3 ans ne se soit écoulé depuis sa sortie du pouvoir. La Commission sénatoriale avait ajouté aux ministres, les fonctionnaires à partir de la classe de directeur général d'administration. En outre, d'autres motions avaient été déposées en vue d'amender encore cet article. Tout particulièrement celle d'Abdel Hamid Abdel Hak tendait à adjoindre aux ministres et hauts fonctionnaires, les députés et sénateurs.

Toutes ces motions ont été rejetées par le sénat. Toutefois l'article 2 a été amendé en son dernier alinéa relatif aux pénalités. Le Sénat a décidé que l'amende sera égale pour tous les membres du conseil.

L'assemblée passe alors à l'article 3. La Chambre avait décidé qu'un même administrateur ne peut pas faire partie de plus de six conseils d'administration. La commission des finances du Sénat a porté ce nombre à dix, mais elle a maintenu à deux celui des fonctions d'administrateur délégué, les uns et les autres devant se conformer à la loi dans un délai de six mois après son entrée en vigueur.

Sur la proposition de Fouad Serageddine pacha, le Sénat approuve un amendement qui fait obligation à l'administrateur dont le cas tombe sous le coup de la loi de quitter le conseil d'administration à la fin de l'année financière des sociétés d'où il a décidé de se retirer. La restriction relative aux administrateurs délégués ne sera pas appliquée aux présidents de conseils d'administration qui n'assument pas la direction effective d'une société.

La suite des débats est ensuite ajournée.

LE BLE

Il nous parvient que 250.000 ardebs de blé de la moisson de la saison actuelle sont déjà emmagasinés dans les chounas.

Par ailleurs le gouvernement réquisitionnera 5 millions d'ardebs de toute la récolte de blé, pour les besoins de l'approvisionnement.

AVIS

La Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez informe ses obligataires que — en exécution des dispositions de l'arrêt en date du 17 Mai 1947 de la Cour d'Appel Mixte d'Alexandrie — les Scripts et bordereaux de réserve d'Obligations (coupons et remboursements) établis depuis le 1er Août 1935 seront mis en paiement, en Egypte, à partir du 15 Juin 1947, par les soins des Agences du Comptoir National d'Escompte de Paris.

La présentation de ces pièces permettra aux porteurs d'encaisser la différence entre le montant de leurs coupons ou de leurs titres amortis déjà payé sur la base papier et le montant calculé sur la base du cours de l'or à New-York pour chaque échéance.

A dater du 15 Juin, le paiement des coupons et le remboursement des Obligations non encore présentées seront directement effectués sur la nouvelle base.

La réserve or est payable sur les coupons de Septembre 1944, Mars et Septembre 1945, Mars 1946 (Obligations 3 o/o) et Août 1945 (Obligations 5 o/o) détachés de titres circulant en France et dont l'intégralité était jusqu'ici absorbée par les impôts français et égyptiens.

Tous renseignements sur cette opération pourront être recueillis auprès des Agences en Egypte du Comptoir National d'Escompte de Paris.

Les Scripts et bordereaux de réserve d'Actions amorties seront mis en paiement à dater du 1er Juillet 1947 au domicile administratif de la Compagnie, 1 rue d'Astorg à Paris, et chez ses correspondants, soit, pour l'Egypte et les pays limitrophes, le Comptoir National d'Escompte de Paris et le Crédit Lyonnais.

Quant au supplément dû aux Actions de Capital au titre de l'intérêt statutaire des années passées, il sera également mis en paiement le 1er Juillet 1947, en même temps que l'intérêt statutaire afférent au 1er semestre 1947.

Il est signalé que la prescription fixée par la loi égyptienne commencera à courir à la date du jour de la mise en paiement. La durée de cette prescription est de 5 années de l'Hégire pour les coupons et de 15 années de l'Hégire pour le remboursement.

D'une semaine à l'autre

La politique en Egypte et à l'étranger

LA PROPOSITION DE LOI SUR LES SOCIÉTÉS

ANONYMES

Après quelques bons mois passés dans les tiroirs du Sénat, le projet de loi sur les sociétés anonymes, tel que voté par la Chambre, s'est trouvé cette semaine, exhumé. Il faut dire que dans certains milieux on espérait que cette exhumation n'aurait jamais lieu. Et pourtant nous voici bien devant de nouveaux débats entrepris par les sénateurs.

Il faut dire, comme certains s'y attendaient légitimement, d'ailleurs, que la Chambre Haute et sa commission des finances se sont montrées plus libérales, plus pondérées et plus réfléchies dans le vote de la proposition. Plus d'une question sévèrement réglementée par la Chambre des Députés s'est vu appliquer une étude moins hâtive et plus complète qui a amené des amendements salutaires aux règles draconiennes établies par les Députés. C'est qu'au Sénat les questions financières, à cause même de la qualité des membres, sont mieux comprises. Au surplus, les têtes y sont moins chaudes et l'on y est moins porté aux mesures révolutionnaires et subversives.

C'est donc grâce à toutes ces vertus sénatoriales que l'on a vu des modifications importantes introduites dans le projet — notamment celle qui étend à 10 le nombre des sociétés dont un administrateur peut faire partie. C'est là une mesure extrêmement sage car la science et l'art financiers sont encore en Egypte l'apanage d'assez rares personnes.

Actons aussi la déclaration de S.E. le Ministre des Finances faite mercredi dernier. Elle apporte la preuve qu'en Egypte il ne faut pas se laisser dominer tout-de-suite par l'alarme et la panique à cause de certains projets qui, de prime abord, semblant par trop révolutionnaires ou xénophobes. Le tempérament de l'Egyptien, toujours enclin à la modération, finit constamment, grâce à des retouches, par adoucir et tempérer la pro-

mière impulsion. Voici maintenant le texte de cette importante déclaration:

"J'ai tenu plusieurs réunions avec les membres du corps diplomatique et consulaire en Egypte, qui reflètent l'opinion de chaque communauté et des capitaux étrangers investis dans les sociétés en Egypte. Les demandes de ces sociétés se résument en trois points:

"1) La prolongation du délai après lequel les 75 0/0 du personnel des sociétés et les 90 0/0 des ouvriers devront être des Egyptiens;

"2) Le nombre des membres du conseil d'administration devra être proportionnel à la part investie par eux dans le capital;

"3) Que les sociétés soient en droit d'avoir recours à des experts étrangers lesquels ne seront pas compris dans les 25 0/0 (proportion du personnel étranger), ceci étant donné la difficulté de trouver des experts dans le pays.

"Les modifications que j'ai proposées et qui ont été approuvées par la Chambre des députés, ainsi que les modifications apportées au projet par la commission des finances au Sénat ont presque réalisé les demandes formulées par les sociétés.

Le délai d'un mois prévu par le projet a été porté à deux ans par la Chambre des députés et à trois ans par la commission des finances au Sénat. Les Egyptiens seront représentés dans une proportion de 40 0/0 au sein du conseil d'administration, même dans le cas où ils ne détient aucune part dans le capital. Relevons que le projet initial prévoyait une majorité aux Egyptiens même dans le cas où ils ne possèdent pas de part dans le capital. D'autre part, la réalisation de la proportion de 75 0/0 d'Egyptiens se fera en trois ans.

"Quant à la question des experts, les ministres des Finances et du Commerce décideront de la question le cas échéant. Ces experts ne seront pas compris dans la proportion de 25 0/0 d'employés étrangers, mais leur service sera pour une durée pro-

visoire qui sera fixée par les deux ministres".

LES CREANCES STERLING

—A Londres, les pourparlers se poursuivent. Plusieurs contacts privés ont déjà eu lieu. Aux dernières nouvelles, les Egyptiens, s'en tenant toujours à leur première attitude, auraient proposé un accord provisoire qui contingerait le règlement en l'échelonnant sur plusieurs paiements. L'on sait que cette proposition avait déjà fait l'objet de discussions en Egypte et qu'elle a l'inconvénient d'être peu pratique — puisque les paiements, pour épuiser la dette, devraient s'étendre sur plusieurs dizaines d'années. Mais il est bien précisé, dans l'information reçue, qu'il s'agit là d'une proposition provisoire destinée à être reconsidérée d'ici quelques années quand la situation financière de la Grande-Bretagne se sera redressée.

LA SITUATION POLITIQUE

La déclaration de S.E. Azzam pacha à New-York faite le 10 courant, au cours du dîner offert par le leader des Chemises Vertes, Ahmed Hussein, apporte de lumineux éclaircissements sur l'avenir sincère des rapports anglo-egyptiens. Dès que l'impasse actuelle sera franchie, il semble que tout malentendu entre le Caire et Londres prendra fin. Une fois donc la question de l'évacuation intégrale et de l'unité de la vallée du Nil réglée, l'amitié et la collaboration politique anglo-egyptienne seront consacrées. L'Egypte serait donc disposée à graviter dans l'orbite de la Grande-Bretagne et il est significatif que ce soit un des responsables de la politique orientale du pays qui le fasse pressentir.

Entretiens, et pour en revenir au différend actuel, la propagande pour la cause égyptienne vient de s'ouvrir aux Etats-Unis par le discours radio-diffusé de l'ambassadeur Mahmoud Hassan pacha qui a accusé les Britanniques de retarder les progrès du pays en l'occupant et tenter d'en détacher le Soudan. Il a, textuellement, déclaré: "Les Britanniques veulent dominer le Soudan tout seuls et

ont impitoyablement appliqué leur politique en réduisant la participation égyptienne dans l'administration soudanaise.

D'autre part, le "New-York Times" a engagé définitivement le débat devant l'opinion américaine en consacrant une page entière à la cause égyptienne. Ainsi la préparation du dépôt de la plainte à l'O.N.U. a-t-elle sérieusement commencé — ce qui indique que la date du départ de la délégation égyptienne est proche. Nous continuons cependant à croire que les conversations tripartites (Egypte-Angleterre-Etats-Unis) se déroulent fort probablement à Washington ou ailleurs afin de trouver une issue à la question avant que l'O.N.U. n'en soit saisie.

LA SITUATION MONDIALE

Les choses se compliquent en Europe centrale et orientale. La nouvelle politique du président Truman et de son ministre des Affaires étrangères, le général Marshall — politique de fermeté et d'intransigeance à l'égard de l'URSS — semble avoir provoqué une riposte de la part de celle-ci. Le problème autrichien, au lieu de se dénouer, se trouve devant de nouvelles difficultés grâce au raidissement de Moscou qui n'est plus enclin à faire des concessions sur les réparations allemandes. D'autre part, la mainmise soviétique se trouve quasi-consacrée par le double coup d'Etat hongaro-bulgare.

Par ailleurs, c'est-à-dire en France, les socialistes ont encore une fois trouvé une solution modérée à la crise ouvrière en signant un accord avec les cheminots. Mais le communisme français, responsable de cette série de grèves, est-il parvenu au bout de son rouleau?

LE NOUVEAU SEMAINIER

FINANCIERE ETUDE FINANCIERE

Alexandria & Ramleh Railway Cy. Ltd.

CREATION ET OBJET : La société a été constituée le 26 mars 1883 sous le régime des lois anglaises (Companies Acts, 1862 à 1907) sous forme de "Company Limited by Shares" et pour une durée illimitée.

Son objet comprend le rachat de tous les droits et activités de la société existant sous le nom de "The Alexandria & Ramleh Railway Company" y compris la concession accordée au Sieur Fairman pour desservir par un chemin de fer la banlieue de Ramleh; l'acquisition de toutes autres concessions d'un caractère similaire; l'exploitation de ces concessions et tous travaux et opérations s'y rapportant y compris l'achat et la vente de terrains dans l'intérêt de la Compagnie.

CONCESSION : La concession fut préalablement obtenue du Gouvernement Egyptien par le Sieur E. St. Fairman en date du 6 août 1860 et pour une durée indéterminée. Elle fut cédée par celui-ci à la société primitive The Alexandria & Ramleh Railway Cy. L'acte autorisait le susdit Sieur à construire à ses frais, risques et périls, un chemin de fer entre Alexandrie et Ramleh tant sur les terrains du Gouvernement que sur ceux des propriétés privées avec lesquelles il devait s'entendre.

Le Gouvernement se réservait la faculté de retirer à tout moment la concession, sauf indemniser le concessionnaire des travaux exécutés suivant expertise.

Les pouvoirs relatifs à cette cession et au droit de rachat furent transférés à la Municipalité d'Alexandrie en 1919.

Le 26 mai 1928, un arrêté du Président de la Commission Municipale prononça le retrait de la concession et fixa au 1er janvier 1929 la consignation administrative du réseau avec toutes ses dépendances, usines, bâtiments, matériels et accessoires. Le 15 novembre 1928, l'A.R.R. intenta une action contre la Municipalité demandant aux Tribunaux Mixtes de déclarer illégal l'arrêté municipal de dépossession avec défense préalable ou avant une décision de justice établissant les droits et obligations des parties pour le cas de retrait d'autorisation par la Municipalité. Le 29 décembre de la même année, le Tribunal Mixte de 1ère Instance avait jugé qu'il n'avait pas de compétence pour arrêter l'exécution de l'arrêté municipal. La Cour d'Appel a confirmé ce jugement par son arrêt du 6 juin 1929.

La société, à la suite de ces décisions, demanda la somme de L.E. 1.200.000 comme montant de l'indemnité représentant la valeur globale de l'entreprise dont elle a été dépossédée plus des dommages-intérêts qui lui sont dus du chef de sa dépossession sans aucune compensation. Le Tribunal de 1ère instance a fixé à L.E. 349.000, le montant de cette indemnité. L'action est encore pendante devant la Cour.

La société n'est donc plus que simple créancière d'une indemnité non encore définitivement fixée. Son activité se limite à l'exploitation du réseau urbain de la ville d'Alexandrie.

PARTICIPATIONS

The Alexandria Transport & Industrial Cy. S.A.E.

Le 27 novembre 1944 une Assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination de cette société. Elle a étendu son objet à l'exploitation de toutes industries en Egypte et porte son capital primitif à L.E. 200.000 de 10.000 qu'il était précédemment, par l'émission

de 38.000 actions nouvelles de L.E. 5 chacune, dont 18.000 émises immédiatement et libérées entièrement et 20.000 à émettre ultérieurement.

Dès l'augmentation de son capital la Société a acquis la FABRIQUE NATIONALE D'ALLUMETTES DE DAMANHOOR. Elle a acquis également et exploite depuis le 26 septembre 1945, la Briquetterie de Farastak.

En mars 1946, le Conseil de l'A.T.I.C. a estimé que le moment était venu d'émettre une nouvelle tranche de 10.000 actions de L.E. 5 de façon à porter le capital souscrit à L.E. 150.000. Ces 10.000 actions nouvelles ont été souscrites au pair en totalité par l'A.R.R.C.

CAPITAL SOCIAL

375.000 actions ordinaires de Lstg. 1 soit L.E. 365.625.

DETTE OBLIGATAIRE

A part l'ancienne émission d'obligations d'une valeur initiale de Lstg 40.000 entièrement remboursées il avait été ammis précédemment, des obligations pour des montants respectifs de Lstg 15, 20 et 60.000. Toutes ces obligations ont été remboursées anticipativement le 1er avril 1935.

BILANS COMPARÉS AU 30 SEPTEMBRE

	1943	1944	1945	1946
(en livres égyptiennes)				
ACTIF:				
Premier é.abl.: réseau urbain	22.492	13.495	4.498	—
Premier é.abl.: réseau ramleh	513.529	513.529	513.529	513.530
Terr. d'expl. inst. matér. mob.	497.498	546.336	580.858	617.485
Domaine privé et magasins	164.795	187.078	173.863	—
Participation	—	—	94.000	150.000
Débiteurs et divers	305.394	313.671	334.396	379.228
Portefeuille-Titres	91.352	124.928	124.928	42.452
Caisse et Banques	116.277	87.617	44.264	4.879
PASSIF:				
Capital-Social	365.625	365.625	365.625	365.625
Réserves	760.201	798.618	817.354	820.461
Indemnité encaissée à valoir s/rachat réseau de Ramleh	375.000	390.704	390.704	390.704
Créanciers et divers	156.787	167.331	231.996	226.041
Pertes et Profits	53.724	64.376	64.657	63.554
Total du Bilan (un côté)	1711.337	1786.654	1870.336	1866.385
Actif réalisable	513.023	526.216	503.588	426.559
Passif exigible	156.787	167.331	231.996	226.041
Fonds de roulement	356.236	358.885	271.592	200.518
Fonds propres	1500.816	1554.947	1573.683	1516.790
Prop. actif réal. au passif ex.	3,28:1	3,1:1	2,1:1	1,9:1

COMPTES DE PROFITS ET PERTES AVEC REPARTITION DES BENEFICES COMPARÉS AU 30 SEPTEMBRE

	1943	1944	1945	1946
(en livres égyptiennes)				
Recettes d'exploitation	271.398	364.065	416.775	197.668
Rev. du portefeuille et divers	78.250	42.294	30.211	73.138
Bénéfice brut	349.648	406.359	446.986	270.806
Frais d'expl. et red. munjicp.	229.989	296.230	336.709	165.603
Frais généraux	7.076	7.290	11.593	30.902
Provisions et amort. divers	46.680	39.715	35.000	12.000
Service Annuités Tramways	14.114	—	—	—
Bénéfice net	51.789	63.124	63.684	62.301
Report de l'exer. précédent	1.935	1.252	972	1.253
Solde distribuable	53.724	64.376	64.656	63.554
Dividende réparti	45.703	54.854	54.844	54.844
Impôt Egyptien	6.769	8.560	8.559	7.692
Report à nouveau	1.252	972	1.253	1.018

ASPECT DU PROTECTIONNISME AMÉRICAIN

VENDRONS-NOUS DU COTON AUX ETATS-UNIS ?

Pour se réorganiser économiquement et sortir du cycle de la guerre, une bonne partie de l'hémisphère occidental semble ne plus compter que sur des apports américains. La puissance industrielle des Etats-Unis, leur richesse en matières premières disponibles permettraient seules le relèvement ou le nouveau démarrage des économies nationales en souffrance. Equipement, outillage, matières premières existant en Amérique trouveraient sans peine de nombreux acheteurs, il suffirait pour cela de pouvoir tourner la loi inéluctable des débouchés qui veut que les marchandises s'échangent contre des marchandises. Mais les Etats-Unis sont-ils prêts à acheter des produits étrangers afin de pouvoir écouler leur propre production ?

UN SYSTEME ULTRA-PROTECTIONNISTE

Bien des méprises pourraient naître de la lecture des déclarations et discours des hommes politiques américains responsables au sujet de la liberté ou de la libération du commerce extérieur. Lorsque le Président Truman proclame la foi de son pays en la liberté du commerce mondial, il faut l'entendre dans le sens que les Américains attachent à cette expression. Il ne s'agit en aucune façon d'un ralliement à l'Ecole Libérale de Manchester mais uniquement d'assouplissement et de réductions des barrières douanières des Etats-Unis. Il faut comprendre que le grand obstacle à la renaissance actuelle de l'économie mondiale n'est pas dans la pénurie de dollars américains. Celle-ci n'est qu'une conséquence. Le mal réside essentiellement dans le maintien du système douanier ultra-protectionniste des Etats-Unis. Dire que les Etats-Unis n'ont besoin que de quelques produits seulement, que la variété et l'abondance de leurs ressources les mettent à l'abri de tout recours sérieux de l'extérieur, c'est se tromper lourdement. Il ne suffit pas de posséder et de produire, il faut le faire économiquement. La crainte des producteurs américains de voir apparaître les marchandises étrangères est parfaitement justifiée. L'étranger produit souvent à bien meilleur compte des articles similaires. Ce protectionnisme américain constitue en fait une sorte de charte de la vie économique de ce grand territoire. Une charte peut être légèrement modifiée, il faudrait une violente révolution pour la supprimer. Lorsque Démocrates et Républicains se disputent avec véhémence au sujet des tarifs douaniers, le monde n'a pas à s'en soucier. Dans le cas le plus extrême une forte modification des tarifs n'amènerait qu'un faible changement dans la structure économique américaine, par suite de la réaction légale et efficace qu'elle soulèverait dans le pays. Il ne faut pas ignorer que la politique de Cordell Hull qui visait à une certaine réduction des tarifs est maintenant battue en brèche par les Républicains triomphants. Le Sénateur républicain Vandenberg ne permettra jamais que les normes de la doctrine de son parti soient méconnues. Dans le cas où cela adviendrait, dans le cas où les Républicains se laisseraient surprendre, la Tariff Commission est là toute puissante pour dire si les nouvelles concessions porteraient sérieusement atteinte à la production intérieure américaine. Et dans l'hypothèse où cette commission ne serait pas elle-même assez vigilante, tout producteur américain possède le droit incontesté d'intervenir et de réclamer une protection particulière contre les prix de revient inférieurs de l'étranger, contre les marchandises étrangères.

C'est ainsi que toutes les concessions que pourraient consentir les délégués à la Conférence du Commerce International qui se tient à Genève ou au cours de toute autre conférence ultérieure pourraient être annulés aussi bien par la pression du Parti Républicain prêt à prendre le pouvoir que par le Tariff Commission ou par quelque producteur américain qui se sentirait menacé.

A la suite d'une étude minutieuse entreprise en 1945, la Tariff Commission est arrivée aux conclusions suivantes quant à la capacité des importations américaines dans l'éventualité d'une sérieuse modification des droits douaniers après la guerre: Dans le cas d'un abaissement global de 50 0/0 des droits actuels, les importations des Etats-Unis augmenteraient et représenteront les 5,9% de la production intérieure destinée à la consommation locale. Si les mêmes droits de douane étaient haussés de 50 0/0, les importations américaines tomberaient aux 4,2% de cette production locale. C'est ainsi que dans les cas extrêmes de réduction ou d'élévation importantes des tarifs américains, le volume des importations des Etats-Unis ne serait modifié que de 0,9 0/0 par rapport à ce qu'il était en 1939 (5 0/0

de la production locale) dans le cas d'abaissement des tarifs, et de 0,8% dans le cas d'augmentation de 50 %.

LE VOLUME DE NOS EXPORTATIONS DE COTON

Ces considérations prennent pour nous une importance particulière étant donné que nos exportations de coton aux Etats-Unis sont aussi conditionnées en bonne partie par les droits de douane en vigueur. Il faut être bien persuadé que dans l'état actuel une modification des droits américains sur le coton égyptien n'amènerait qu'une faible augmentation de volume de nos exportations même dans le cas de suppression des quotas. La structure économique, politique et sociale du protectionnisme américain est un obstacle qui ne saurait être surmonté que par une crise de grande gravité pour les Etats-Unis.

Avant de rappeler dans quelles circonstances les Etats-Unis modifieraient leur politique et mettraient réellement un terme aux restrictions sur les importations de coton égyptien, il est nécessaire de rappeler clairement quelle est la situation de notre coton aux Etats-Unis.

Cette situation, contrairement à ce que l'on affirme souvent dans la presse, n'a que de faibles rapports avec la conjoncture économique mondiale actuelle, et il est difficile de penser que les Américains se laisseront trop fortement influencer par cette dernière. Il est vrai que la pénurie de coton dans le monde, l'incapacité d'exporter qu'éprouvent les Américains par suite de leur demande intérieure, l'énorme arriéré de la demande mondiale non satisfaite, constituent des facteurs qui pourraient contrebalancer avec succès le poids des institutions protectionnistes américaines, malgré la croissante propagation de la rumeur. C'est ainsi que les Etats-Unis pourraient être amenés à abaisser leurs droits sur le coton égyptien mais cette mesure prise en fonction de la situation actuelle ne modifierait que passagèrement le volume de nos exportations.

Ce n'est pas à la lumière des faits actuels que ce problème doit être examiné. Le tableau suivant (Agricultural Statistics, 1945) montre les variations de la consommation de coton égyptien aux Etats-Unis pendant une période de 8 ans:

	Consommation de	Consommation totale
	coton égyptien	de coton aux E.U.
	Balles	Balles
1937	47.876	5.747.078
1938	53.185	6.858.426
1939	53.903	7.783.774
1940	60.884	9.721.703
1941	83.854	11.170.106
1942	103.607	11.100.082
1943	66.736	9.942.070
1944	65.676	9.575.829

LES LONGUES FIBRES

Ce tableau n'indique pas seulement qu'en période normale, la consommation de coton égyptien aux Etats-Unis a varié de 47.876 à 66.736 balles, mais il révèle la répercussion relativement faible de l'abaissement des droits de douane sur le coton égyptien survenu en 1942, lorsque les tarifs ont été portés de 7 cents par livre à 3 1/2 cents par livre. Toutefois si le volume total de nos exportations de coton aux Etats-Unis n'a pas beaucoup varié, les modifications des droits spécifiques américains ont sensiblement changé la structure de nos exportations de coton aux Etats-Unis. Depuis 1942, les fibres de 1 1/2 inches et plus, celles de 1 1/4 à 1 1/2 inches, tendent à l'emporter, dans la composition de nos exportations de coton aux Etats-Unis, sur les fibres de 1 1/8 à 1 1/4 inches, lesquelles ont dépassé depuis lors celles de 1 3/8 et plus et celles de 1 1/8 à 1 3/8 inches.

Ces données peu connues du grand public et communiquées par le Foreign Commerce and Navigation in the U.S. Bureau of Foreign and Domestic Commerce du U.S. Department of Commerce, sont là pour vérifier l'existence d'une tendance à un glissement vers l'importation aux Etats-Unis de coton égyptien des plus longues fibres totalisant un volume relativement peu élevé par rapport à celui de nos exportations d'avant 1942. Dans quelle mesure l'Egypte peut-elle profiter de cette nouvelle tendance? Sommes-nous en mesure d'obtenir en l'avenir un prix plus élevé par unité sur les longues fibres qui sont grevées de droits bien inférieurs à ceux exigés sur les fibres de moindre longueur?

UN FAIT NOUVEAU?

Chercher à répondre à cette question c'est remettre sur le tapis tout le problème de la détermination des prix du coton égyptien. On ne saurait le faire ici, mais il est utile de souligner un fait nouveau concernant les rapports des prix des cotons américains et égyptiens. Le contrôle que les Etats-Unis exercent sur le marché mondial du coton provient de ce que ce grand pays producteur et industriel s'est retranché derrière des barrières douanières et que ses exportations de coton jouissent des solides subsides gouvernementaux. Vis-à-vis de l'Egypte cette situation est renforcée par le maintien d'un quota à l'importation du coton égyptien à longues fibres. Ce quota de 36.414.673 livres pour l'année allant de septembre 1946 à septembre 1947 a été entièrement épuisé dès le 30 novembre 1946. Deux maisons importatrices américaines, soit dit en passant, absorbent à elles seules le quota qui, cette année, a représenté une somme de 16 millions de dollars (y compris les droits de douane). L'effet conjugué du contrôle de la situation cotonnière mondiale et de la limitation des importations de coton égyptien, soumises à la fois à un quota et à des droits de douane a orienté ces importations vers les plus longues fibres et semble avoir dénaturé — et c'est là le fait nouveau, le lien existant jusqu'ici entre les prix américains et égyptiens.

Il semble bien qu'à présent le coton égyptien ne répond plus aussi docilement aux mouvements de baisse du marché américain mais qu'il demeure prêt à répondre — en le renforçant — à tout mouvement haussier. Il pourrait y avoir là une propension à la hausse plus que proportionnelle, mettant fin à une sorte de dogme accepté par les meilleurs économistes d'Egypte. En théorie, le fait nouveau se définit par une moindre rigidité de l'offre de coton en face d'une moindre élasticité de la demande, en pratique la conclusion à tirer est bien claire, nous devrions pouvoir céder aux Etats-Unis notre coton à longue fibre à partir de septembre prochain à un prix plus élevé, en harmonie avec la nouvelle tendance que la politique américaine a elle-même suscitée.

Pourrons-nous en même temps augmenter les quantités, obtenir qu'un plus grand quota nous soit alloué et pouvoir acquiescer avec moins de gêne l'équipement industriel disponible aux Etats-Unis? Cela est bien difficile parce que peu en rapport avec le système protectionniste américain et le volume normal de la consommation de coton égyptien aux Etats-Unis, véritable corollaire du régime. Dans quelles circonstances les Américains renonceraient-ils à un système dans lequel les deux grands partis politiques en présence ne s'opposent à peine que pour des allègements très faibles dans leurs conséquences? Il faut évidemment penser qu'en l'état actuel, les Américains ne modifieront pas leur façon de penser à moins d'avoir à pallier à une catastrophe économique rendue possible par une production industrielle à l'échelle d'une guerre mondiale. Après une période de prêts et d'avance et de secours, l'Amérique devra bien se résoudre à vendre simplement. Evidemment cela ne sera possible que si les Etats-Unis consentent à acheter au restant du monde. Devront-ils alors renoncer à leur protectionnisme et ouvrir leur marché à la production étrangère? Il ne faut pas se leurrer à ce sujet. Même après une préparation politique importante, il serait vain de s'attendre à une telle décision. L'introduction de marchandises étrangères, par suite de leur moindre coût de revient ruinerait en partie cette même production américaine que l'on aurait voulu sauvegarder.

La situation est-elle donc sans issue? N'aurons-nous jamais le matériel américain dont nous avons besoin faute de vendre suffisamment aux Etats-Unis, le monde continuera-t-il à croupir dans la situation actuelle? Nous ne le pensons pas du tout. Il arrivera un moment où tout en sauvegardant la courbe normale d'évolution de leur structure économique actuelle, les Etats-Unis, dont l'activité politique est en train de constituer un immense empire économique, révéleront des aptitudes pour le commerce multilatéral où, avec le concours des autres nations, les échanges pourront se faire avec la production américaine, et grâce à l'incorporation de nouvelles zones économiquement faibles dans l'orbite des Etats-Unis. Cela permettra le démarrage de l'économie mondiale en tournant son principal obstacle, le protectionnisme américain.

A quelle réaction générale pourra-t-on s'attendre dans le restant du monde? Le monde de l'hémisphère occidental tout en espérant la manne des Etats-Unis paraît avoir l'intuition exacte de la situation à venir. Partout des accords de commerce multilatéral tentent de s'amorcer en Egypte comme ailleurs. Tout cela serait plus avancé si ce n'étaient les troubles politiques actuels. Si les Etats-Unis venaient à manquer au rôle qui leur revient, l'hémisphère occidental du monde, très péniblement en vérité, se regrouperait au point de vue économique et pourrait bien en définitive s'enfermer dans une attitude d'isolement envers les Etats-Unis, où l'on verrait l'Egypte et son coton emboîter le pas.

René Debono

Après la conférence du Ministre des Finances

Trois personnalités bancaires nous déclarent...

La convocation que le ministre des Finances a adressée aux directeurs de Banques au Caire répondait sans doute aux vœux de ces derniers. Comme tout le monde, les directeurs de nos principaux établissements de crédit se demandent quelles sont les modifications exactes que notre système monétaire et par tant notre vie économique va subir à partir du 15 juillet prochain.

"Le projet de loi sur le contrôle des changes qui doit entrer en vigueur le mois prochain donne bien quelques lueurs sur la politique que le gouvernement compte adopter, mais n'indique en somme que sa volonté de maintenir, d'étendre et de rendre plus rigoureux le contrôle sur les changes", nous a déclaré une personnalité dirigeante d'une banque du Caire.

En effet, de l'aveu même du ministre des Finances, reproduit par toute la presse, une commission présidée par Sami Ragheb pacha, doit encore établir le régime du contrôle des importations et des exportations après le 15 juillet.

Une autre personnalité bancaire nous a fait part du désir qu'elle avait de savoir si le mécanisme de transfert automatique entre Le Caire et Londres allait être maintenu. "Il ne s'agit pas pour nous", a-t-elle ajouté, "de rapatrier éventuellement des capitaux, l'expression est inexacte, on ne saurait nous désaisir du disponible que nous avons sur la place de Londres. Pour ce faire, il faudrait des mesures semblables à celles qui ont été prises en Egypte, par exemple, pendant la guerre contre les avoirs des ressortissants des pays occupés".

Ce qui constitue le noeud du problème des avoirs de l'Egypte à Londres — on ne le répétera jamais assez — ce n'est pas la question du transfert de ces avoirs, mais celle de trouver le moyen d'utiliser des moyens de paiement que nous avons accumulés du fait de la guerre. Nous avons là des moyens de paiement différenciés libellés en livres sterling, nous voudrions avoir actuellement la possibilité soit d'acheter des marchandises soit de convertir ces moyens de paiement en une autre devise indépendamment de la situation de notre balance des comptes, indépendamment de notre activité commerciale actuelle.

Voilà ce qui ressort de nos échanges d'idées avec de nombreuses personnes compétentes et ce qui nous a été confirmé par le directeur d'une grande banque qui nous a déclaré qu'il demeurerait optimiste, que tout finirait par s'arranger que nous vivions en plein empirisme et qu'il n'y avait pas de raison que ce la cessât maintenant.

C'était faire une claire allusion à la base même de notre régime monétaire puisqu'il n'existe aucun texte législatif établissant depuis 1916 le principe de notre liaison avec la livre sterling, aucun texte déterminant la composition de la couverture de notre monnaie et le presque automatisme de nos transferts sur la place de Londres, sources originaire de nos vicissitudes du moment. C'était aussi pour nous rappeler l'absence des représentants de la National Bank of Egypt à la conférence des directeurs de banque convoquée par le ministre des Finances. Notre banque d'émission ayant l'habitude de conférer directement avec le gouvernement passant outre à la double nature de ses fonctions de banque privée et d'institut d'émission. Quand l'empirisme prendra-t-il fin ?

R.D.

LA NOUVELLE ADMINISTRATION DE LA PUBLICITÉ IMMOBILIÈRE

FORMALITÉS ET PRATIQUE

par S.E. MAHMOUD CHAWKI Bey *

Conservateur Général

Nous avons précédemment traité de la procédure en matière de publication immobilière; nous avons aussi montré le régime nouveau créé par la nouvelle loi quant à l'antériorité de rang établi par rapport aux demandes et aux projets d'actes. Ce nouveau régime, avons-nous dit aurait pour but de mettre un terme aux abus commis tels que ceux qui consistent à disposer d'un seul et même immeuble deux fois consécutives mais concomitantes; il aurait encore pour effet de diminuer ces dispositions abu-

sivés en sorte que les plaintes qui se sont fait entendre lors de l'ancienne loi cesseront pour laisser place à la confiance qui régnera dans l'esprit des parties contractantes avec le propriétaire d'un immeuble.

Nous avons également expliqué au cours de notre dernière conférence les effets de deux demandes présentées consécutivement au Bureau de la Publicité, et nous avons dit quel est le droit du détenteur de la demande antérieure en soulignant que la protection que lui accorde la loi n'est que relative, c'est-à-dire que cette protection n'a réellement d'effet qu'autant qu'il demeurera diligent dans l'ac-

complissement des mesures aboutissant à la publication immobilière.

Nous avons encore rapporté la procédure à suivre pour publier des actes nouvellement soumis à la publication et qui ne l'étaient pas sous l'ancien régime; de même avons-nous cité les espèces d'actes dont la publication a été modifiée par la nouvelle Loi, tel que le gage anthicrèsé, qui est actuellement inscrit alors qu'il était transcrit; comme aussi nous avons montré la voie qu'il fallait suivre pour s'opposer aux décisions du Bureau de la Publicité au cas où il aurait requis certaines mesures complémentaires d'intéressés qu'il trouveraient qu'elles ne sont pas nécessaires, ou bien dans le cas où le Conservateur aurait pris une décision ordonnant la déchéance de l'antériorité de rang d'une demande sur l'autre, en cas d'existence de deux demandes.

Aujourd'hui je me permettrais de continuer mon premier exposé et de le compléter par un autre exposé de tout ce qui est en rapport intime avec le côté pratique de la Loi.

On sait que la publication s'opère de trois façons : la transcription, l'inscription et la mention marginale. Toutes les mesures que nous avons citées pour aboutir à la publication d'un acte doivent être suivies par rapport à la transcription et à l'inscription sauf une légère distinction entre les deux, c'est que la transcription s'opère par l'enregistrement de l'acte lui-même, tandis que l'inscription, n'est publiée que par un extrait

communément appelé bordereau. Ce bordereau est dressé par l'intéressé lui-même qui doit y apposer sa signature sans autre procédure. Cet extrait est ensuite présenté au Bureau de la Publicité accompagné de l'original générateur du droit réel accessoire. C'est ce bordereau, qui est écrit sur un papier bleu spécial, qui est publié; alors que l'acte original est conservé à titre de document de la publication.

Lors de l'élaboration de la nouvelle Loi nous avons trouvé une difficulté dans le fait qu'un certain temps devrait passer pour permettre au bureau compétent de délivrer une copie de l'acte d'hypothèque ou de l'acte de vente avec privilège du vendeur, copie qui devrait être présentée comme document de l'inscription qui leur est afférente. Ce laps de temps pourrait constituer un obstacle à l'intéressé qui ne pourrait ainsi obtenir la publication rapide de son inscription, ce qui exposerait son droit à la concurrence ou à la perte de l'antériorité de son rang, que ce droit soit principal ou accessoire. C'est pourquoi nous avons pensé, jusqu'à la promulgation de la loi sur le notariat actuellement soumis au Sénat et qui unifie les bureaux de la Publication et ceux des Notariés, c'est pourquoi disons-nous, nous avons pensé de nous adresser à la Cour d'Appel Mixte, dont dépendent les Greffes actuels des Notariés, pour lui demander qu'elle exige des intéressés qui voudraient passer un acte authentique sujet à la transcription

* VOIR LES REVUES DES 17
ET 24 MAI 1947



ou à l'inscription, de présenter leurs actes en double exemplaire; le premier devant être conservé au Greffe à titre d'original tandis que le second sera délivré à la partie intéressée à titre de copie conforme le jour même de la signature du dit acte, afin que cet intéressé puisse de suite dresser le bordereau y afférent et le présenter à la publication.

A cette occasion il est à souligner que même la vérification faite par le Greffier Notaire de la capacité, de l'accord et de la qualité du contractant, en un mot sa vérification de toutes les pièces annexées à l'acte authentique, ne dispense pas le Bureau de la Publicité de refaire la même vérification et ne le relève en aucun cas de la responsabilité y relative. Ce Bureau doit donc revoir ces pièces et les vérifier minutieusement comme aussi il doit revoir l'acte authentique afin qu'il s'assure de sa validité par rapport au droit réel à publier.

En effet il ne doit pas échapper à votre connaissance que c'est la publication de l'inscription qui donne à l'acte tout son effet. C'est pourquoi cette publication doit être entourée de toutes les garanties de vérifications nécessaires.

Le Bordereau d'inscription ou l'extrait de l'acte doit contenir le nom du créancier et micile élu dans la circonscription du Tribunal dans lequel est sis l'immeuble objet de la disposition des parties.

La Loi a sanctionné le défaut par l'intéressé d'élire domicile dans les actes sujets à inscription. Elle a en effet prescrit que les significations des actes de la procédure se feraient pour son compte au greffe du tribunal, et que ces significations seraient régulières et entraîneraient tous les effets qui leur sont afférents.

Le bordereau d'inscription doit également contenir le nom du débiteur ou du disposant du droit immobilier, au cas où ce dernier ne serait pas débiteur principal. L'inscription par rapport à ce dernier disposant doit l'identifier par des indications suffisantes.

Le bordereau devra aussi contenir la date de l'acte générateur du droit à inscrire, le greffe qui l'a passé, la date de l'échéance de la créance, la désignation des biens, les

loyers dûs par le constituant du gage s'il est mentionné dans l'acte de gage antichrèse.

L'article 41 de la loi a cependant disposé que l'omission d'une ou de plusieurs de ces énonciations n'entraînera pas la nullité de l'inscription, sauf s'il en résulte un préjudice pour les tiers. Il dispose aussi que la demande en nullité ne pourra être intentée que par la personne lésée par suite de l'omission ou de l'imprécision des dites énonciations. En ce cas il a accordé au tribunal un pouvoir discrétionnaire d'annuler l'inscription ou de restreindre ses effets selon la nature et l'étendue du préjudice. Quant au montant de la créance, la loi a expressément disposé que s'il s'avère qu'il existe une différence entre le montant porté sur le bordereau et celui énoncé par l'acte, l'inscription n'aura d'effet que sur le plus faible des deux montants : celui qui figure dans le bordereau ou bien la somme échue.

D'autre part la loi édicte que l'inscription sera périmée faute de renouvellement dans les dix de sa date. Mais cette péremption ne signifie point du tout la perte totale de tous les droits, car la loi permet au créancier dont l'inscription serait périmée de prendre, une nouvelle inscription qui n'aura rang qu'à sa date, et cela s'il peut le faire encore, valablement, c'est-à-dire si l'immeuble reste toujours dans le patrimoine du débiteur; en sorte que si l'immeuble, pour une quelconque raison, est sorti de ce patrimoine, le bureau de la publicité devra refuser la publication de la nouvelle inscription.

Tout renouvellement n'aura d'effet que s'il est fait dans les dix ans de sa date; en d'autres termes, si une personne renouvelle une inscription après l'écoulement de neuf années et demie de sa date, ce renouvellement n'aura d'effet que pour les dix années qui commenceront à courir de la nouvelle date du renouvellement et non de celle de la première date.

En outre le renouvellement de l'inscription est obligatoire même au cours de la procédure d'expropriation de l'immeuble grevé; il cessera de l'être si le droit est purgé ou éteint, notamment si l'immeuble est vendu en justice et que le délai de surenchère du dixième du prix est expiré.

Je n'aimerais pas m'arrêter plus longuement sur ce texte

pour vous montrer les conséquences légales qui en découlent, car je veux seulement me restreindre au côté pratique.

Cependant puisque nous sommes au chapitre de l'inscription il est préférable de ne pas nous en éloigner et de ne considérer un autre sujet qu'après avoir parlé de la radiation de l'inscription.

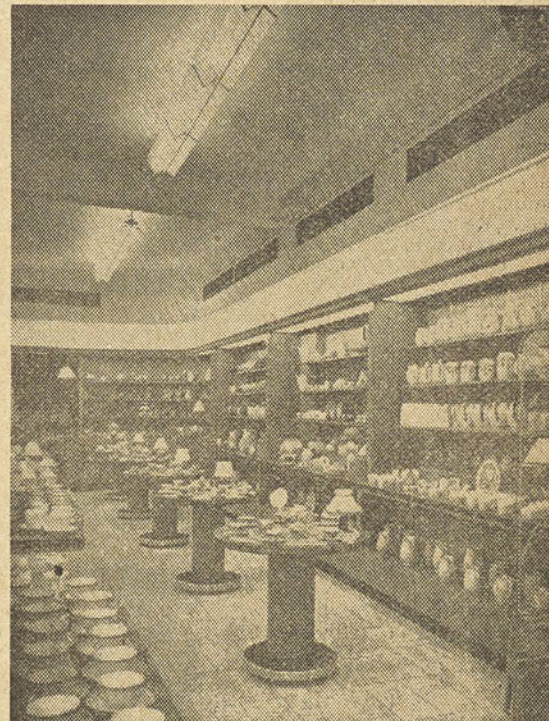
La loi dispose donc qu'une inscription ne peut être radiée qu'en vertu d'un jugement définitif ou du consentement du créancier donné par acte authentique.

Il appert de ce texte que la radiation ne peut se faire que si elle est revêtue de la forme authentique. Toutefois le gage antichrèse étant possible par simple acte sous seing privé portant légalisation de signature, il aurait été difficile de demander au débiteur et d'exiger de lui d'obtenir une déclaration de radiation de la part de son créancier, revêtue de la forme authentique. C'est pourquoi le législateur a trouvé plus équitable de se contenter de de-

mander au débiteur une déclaration sous seing privé portant la légalisation de la signature de son créancier pour que la radiation devienne possible.

La radiation en vertu d'un acte ou d'un jugement définitif ne s'opère que par la mention marginale. Nous parlerons plus tard des mentions. Cependant si la radiation est annulée, l'inscription reprendra son rang primitif. Néanmoins cette annulation n'aura pas d'effet rétroactif à l'égard de tiers de bonne foi qui auraient publié un droit acquis du débiteur pendant cette intervalle allant de la date de la radiation à celle de l'annulation de cette radiation.

Je n'aimerais pas également parler ici des conséquences d'un tel texte, laissant cela pour une autre occasion, au cas où le barreau me permettrait de continuer à vous en entretenir et si vous n'avez pas été lassé d'écouter des conférences traitant de ce sujet.






PHILIPS

LAMPES FLUORESCENTES

La nouvelle lumière!

AGENT EXCLUSIF : GIACOMO COHENCA FILS S.R.L.
LE-CAIRE - ALEXANDRIE - PORT-SAÏD

NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT

Liban

REDUCTION DES DROITS DE DOUANE SUR LE BEURRE IMPORTE

Au cours de sa dernière réunion, le Conseil Supérieur des Intérêts Communs a examiné longuement la demande de nombreux commerçants syriens et libanais relative à l'abaissement des droits de douane sur le samné, le beurre et la végétaline importés, vu la production locale déficitaire.

On croit savoir que le C.S.I.C. a décidé en principe une réduction de l'ordre de 50%.

Cette décision sera transmise incessamment aux gouvernements syrien et libanais pour ratification.

LE LIBAN AU CONGRES INTERNATIONAL DU TRAVAIL

Membre permanent du Congrès international du Travail de l'ONU, le Liban participera à la deuxième session que ce Congrès tiendra le 18 courant à Genève.

Le Congrès, dont la première session a eu lieu l'an dernier à Montréal, organisera au cours du mois de décembre prochain, au Caire, une conférence régionale qui aura à examiner les différents problèmes se rapportant aux salaires et au travail dans les pays du Moyen-Orient.

LE CODE DU TRAVAIL ET LES ETRANGERS

Les autorités turques avaient adressé, il y a quelque temps une communication au gouvernement libanais demandant si les prescriptions de la législation libanaise du travail sont applicables aux travailleurs turcs au Liban.

En réponse à cette demande, le Ministère des Affaires étrangères libanais a précisé que le Code du Travail ne fait aucune distinction entre citoyens libanais et citoyens étrangers quant aux droits et obligations respectives du patron et de l'ouvrier.

LES CONDITIONS D'EMIGRATION EN ARGENTINE

Interrogé par quelques représentants de la Presse sur la question de l'émigration en Argentine qui préoccupe de nombreux Libanais désireux de se créer une situation à l'étranger, M. Alberto Vinas, ministre plénipotentiaire d'Argentine à Beyrouth, a déclaré :

"Les Arabes sont un élément ethnique que nous désirons attirer chez nous et nous accueillons favorablement leur immigration en Argentine. Notre gouvernement a jugé utile de procéder à la réorganisation du système de l'immigration qui s'effectue désormais par étapes. C'est ainsi que depuis quelques mois l'accès de l'Argentine est permis à des éléments européens déterminés. Le tour des autres catégories d'immigrants ne tardera pas à venir. En attendant, toute personne qui désire se rendre en Argentine pour s'y fixer définitivement devrait présenter une demande en ce sens au consulat de Beyrouth qui la transmettra sans délai à l'Office de l'immigration à Buenos Aires, pour avis.

"Le Directeur de cet Office est l'un des plus grands amis des Arabes dans le Nouveau-Monde. Il a publié dernièrement un livre dans lequel il prend fermement défense des immigrants arabes."

UN ACCORD AERIEN LIBANO-TURC

Une mission turque est attendue à Beyrouth en vue de la conclusion d'un accord aérien libano-turc réglant les modalités d'établissement de services aériens entre les deux pays.

La mission turque profitera de son séjour pour visiter les aérodromes libanais.

UN EXPERT ANGLAIS AUX AFFAIRES SOCIALES

Le Ministère de l'Economie nationale libanaise a décidé d'engager M. Royson, expert anglais des questions sociales, pour aider à la réorganisation du Service des Affaires sociales de ce Ministère et pour collaborer à l'é-

laboration du projet d'assurances sociales en cours d'étude actuellement.

UN AVERTISSEMENT AUX TRAVAILLEURS ETRANGERS

Un communiqué publié par le Ministère de l'Economie nationale rappelle des dispositions de l'article 59 du Code du Travail selon lesquelles tout étranger qui travaille ou désirerait travailler au Liban devrait être muni d'une autorisation spéciale de la Section sociale de ce Ministère. Un délai de quinze jours à dater de la publication du présent communiqué est accordé à tout étranger qui ne s'est pas jusqu'ici conformé à ce règlement. Ce communiqué doit être considéré comme un dernier avertissement.

LE LIBAN A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU CAIRE

Les Ministères des Finances, de l'Economie Nationale et de l'Agriculture ont donné leur approbation pour la participation du Liban à l'Exposition Industrielle et Agricole qui sera organisée au Caire en 1948 et à laquelle participeront tous les pays de la Ligue Arabe.

LES ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LA ROUMANIE

Une mission roumaine, chargée d'examiner les possibilités du développement des échanges commerciaux et économiques entre le Liban et la Roumanie, est arrivée à Beyrouth le 10 courant. Elle est composée de cinq hauts fonctionnaires du Ministère de l'Economie nationale roumain et aura de fréquents entretiens avec les milieux économiques privés de Beyrouth, indépendamment des pourparlers officiels.

LA PENURIE DE BLE AU LIBAN

La question du blé continue à préoccuper le gouvernement libanais. On sait en effet que la récolte en Syrie sera mauvaise et que le Liban a dû s'adresser à d'autres pays étrangers pour acheter les quantités que la Syrie ne pourra lui fournir.

Un certain nombre de pays ayant tardé à donner leurs réponses, le Liban a dû acheter au prix fort de 4 piastres le kilog, 15.000 tonnes de blé syrien dont il a un besoin urgent.

Le Conseil des Ministres a étudié de nouveau la question et a approuvé les initiatives du ministre du Ravitaillement auprès des gouvernements britannique et américain pour assurer le ravitaillement en blé de l'année prochaine.

Syrie

LA FIXATION DE LA LIVRE SYRIENNE

Le gouvernement syrien a informé le Fonds Monétaire International qu'il a fixé la valeur de la livre syrienne à 400 milligrammes d'or fin. Dans cette communication, le gouvernement syrien demande au Fonds Monétaire de déterminer sur cette base les parties de la livre syrienne par rapport aux autres devises.

RECLAMATION SYRIENNE

Conformément à l'accord existant entre la Syrie et la société de prospection pétrolière, le gouvernement syrien réclame de la dite société le versement de la somme prévue pour tout retard dans l'exécution des travaux.

On sait que les travaux ont été interrompus durant deux ans.

VOTRE REVUE VOUS SUIVRA DANS VOTRE VILLEGIATURE

Si vous allez passer vos vacances à l'étranger maintenez le contact avec l'Égypte en vous faisant envoyer régulièrement votre revue.

Souscrivez à un abonnement saisonnier. Expédition par courrier ordinaire ou par avion

Renseignements et tarifs :

LA REVUE D'EGYPTE ECONOMIQUE et FINANCIERE

Service des Abonnements,

B. P. 465, Le Caire

ING. GABRIEL ROGOJAN

EXPERT EN MECANIQUE AUPRES DES TRIBUNAUX

Etablissement de tous projets pour la construction de

COFFRES et CHAMBRES FORTES

POUR BANQUES ET SOCIÉTÉS

Vérification et remise à neuf de tout genre de coffre

3, RUE EL-CHERIFEIN - TEL. 2187 - LE CAIRE

LA PAGE ITALIENNE

POUR CEUX QUI PARTENT

Sous ce titre, nous avons donné, dans notre numéro du 31 mai, les cotations du marché libre des changes de Rome. Nous désirons, en supplément d'information, attirer l'attention de nos lecteurs sur le fait que toutes les banques accordent le "change d'exportation" aux porteurs de devises étrangères, régulièrement autorisées à circuler à l'étranger par les autorités compétentes des pays d'origine. Ce change d'exportation ne diffère pas beaucoup du change libre et, en fait, lui est parfois supérieur. Ainsi au 28 mai 1947 :

Livre sterling Marché libre: 2.290
Change d'exportation : 3.745

Une livre sterling ainsi changée en liras italiennes donne :

50% à lires 907 : 453,5
50% à 3.745 : 1872,5

soit lires 2326

En ce qui concerne l'Egypte, jusqu'au 15 juillet, les banques accordent L.E. 150 par mois à chaque personne se rendant en Europe et il est très probable qu'après cette date la même allocation sera maintenue pour les touristes se rendant en Italie, en considération de la balance commerciale favorable à l'Egypte.

LES LIGNES MARITIMES ITALIE-EGYPTE

La Direction Générale de la Société de Navigation Tirrenia (Gênes) annonce que l'amirauté britannique à, après trois années, dérégionné le navire "Argentina" de 5.000 tonnes.

Pendant ces trois années, l'Argentina transporta des troupes de l'Afrique du Nord en France et vice-versa. L'Argentina est parvenu à Gênes le 2 juin, d'où il repartira pour Naples.

On ne sait pas encore, d'autre part, quelle décision a pris le Ministère de la Marine Mercantile au sujet du "Città di Tunisi" car, alors que les siciliens insistent pour la reprise de la ligne Palerme-Naples, les armateurs désirent le destiner à la ligne d'Alexandrie où il existe une forte demande de passages. La situation de la ligne Italie-Alexandrie pourrait être améliorée par l'Argentina et le Borsi si tous deux étaient destinés définitivement à faire le trajet Alexandrie-Italie et retour.

DES MOTEURS FIAT POUR L'URSS

La Fiat est entrain de traiter avec l'URSS la fourniture de 12 moteurs de propulsion de 450HP, 100 de 300HP, et 100 de 100HP. La fourniture, qui est évaluée à 3 millions et demi de dollars sera payée en devises libres transférables et devra être effectuée dans le seconde semestre de 1947 et en 1948.

REPERCUSSIONS DE L'ACCORD AVEC LA TURQUIE

Une grande partie du mouvement portuaire de Gênes est constitué par les marchandises de provenance et à destination du Moyen-Orient et en particulier la Turquie.

Le récent accord commercial conclu entre l'Italie et la Turquie a en effet provoqué dans les milieux maritimes et commerciaux de la Ligurie la plus favorable des impressions, parce

que les échanges se sont simplifiés et se sont accrus d'autant pour le plus grand profit des deux parties contractantes qui peuvent ainsi développer au maximum l'aide qu'ils peuvent se fournir l'un à l'autre.

LES RAFFINERIES DE SUCRE EN ITALIE

L'agence "Stampa Internationale" annonce qu'il résulte d'une enquête menée par elle, qu'au cours de cette année les 54

sucreries d'Italie pourront travailler à plein rendement. Les besoins en combustibles de ces sucreries pour la prochaine campagne s'élèvent à 245.000 tonnes de charbon et 80.000 de naphte.

ACCORDS ITALO-FRANÇAIS

La commission italo-française a initié ses travaux pour la conclusion d'un accord commercial franco-italien en remplacement de celui existant qui n'a pas porté les fruits que l'on escomptait.

LES ECHANGES ENTRE L'ITALIE ET LE MOYEN-ORIENT

L'agence "Stampa Internationale" apprend que les exportations en compensation vers les pays du Moyen-Orient ont sensiblement augmenté. En ces dernières semaines la situation s'est améliorée du fait des changes plus favorables pour les acheteurs qui trouvent en Italie un marché de premier ordre. Avec la Palestine et l'Iran les échanges se sont également intensifiés. Les produits textiles ont la première place dans les exportations italiennes. Ces jours si l'on est certain de conclure des accords pour l'exportation de tissus vers l'Irak et l'Iran. En compensation, ces deux pays fourniront principalement des graines oléagineuses.

LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME SUR LA RIVIERA DE LIGURIE

On mande de Gênes que les deux rivières de Ligurie s'attendent à un flot de touristes cosmopolites. Les charmantes petites villes de Arenzano, Varazze, Spotorno, Finale, Pietra, Loano, Alassio ont terminé leurs préparatifs réussissant à contenir dans des limites raisonnables les prix non seulement des hôtels mais aussi des appartements, des chambres meublées et des pensions.

SITUATION

DES RAPPORTS COMMERCIAUX DE L'ITALIE AVEC L'ETRANGER AU 1^{er} MAI 1947

A) Pays avec lesquels ont été signés des accords commerciaux prévoyant les paiements en compte compensation :

BELGIQUE-LUXEMBOURG et territoires de la zone monétaire du franc belge.

DANEMARK (à partir du 1er avril 1946).

FRANCE et pays de la zone du franc français (à partir du 1er janvier 1947).

NORVEGE (à partir du 1er août 1946).

PAYS-BAS et territoires de la zone du florin (à partir du 30 août 1946).

POLOGNE (à partir du 15 novembre 1946).

ESPAGNE y compris les Iles Baléares, les Canaries et colonies (à partir du 15 février 1946).

SUEDE (à partir du 1er décembre 1946).

B) Pays avec lesquels existent des accords basés sur compensation privée ou sur affaires en réciprocité :

AUTRICHE (à partir du 4 avril 1946).

ALLEMAGNE (Zone d'occupation française) (à partir du 28 avril 1947).

GRECE (à partir du 31 mars 1947).

HONGRIE (à partir du 9 novembre 1946).

C) Pays avec lesquels existent des accords basés sur les paiements en devises libres :

GRANDE-BRETAGNE (à partir du 17 avril 1947).

TURQUIE (à partir du 1er mai 1947).

URUGUAY.

D) Pays avec lesquels les échanges sont admis en principe, du côté italien, seulement contre paiements en devises libres :

No. I. Les pays de l'Amérique du Nord et du Sud.

TRIPOLITAINE.

No. II. Pays avec lesquels les échanges sont admis, de part italienne, aussi bien en devises qu'en compensation privée :

Tous les pays non mentionnés au No. I.

DEMANDEZ
A VOTRE PHARMACIEN
les produits
KIRBY
(FABRIQUES EN GRANDE-BRETAGNE)



COMPRIMÉS **KASPIR**
REMEDE RADICAL
CONTRE LES NEURALGIES
N'AFFECTE PAS LE COEUR
PRIX AU PUBLIC P.T. 5.-LES 20

LA TRANSFORMATION DES

Schéma de la circulation inter-océanique

C'EST dans l'étude des grandes routes commerciales qu'apparaissent le plus clairement les changements d'équilibre qui affectent les continents. Si ces routes sont définitivement tracées par Suez, Panama, le Cap et Magellan, le sens et l'importance des mouvements de marchandises y subissent des fluctuations où se lisent les besoins des peuples et au lendemain d'un conflit qui a profondément bouleversé l'économie mondiale, l'examen des statistiques de l'année 1946 qui était la première du monde qui se reconstruit, permet de précieuses constatations. Sans doute un équilibre n'est-il pas encore atteint, comparable à celui de 1938 ou convergeant vers l'Europe les céréales des deux Amériques, de l'Australie et de l'Extrême-Orient, tandis que le charbon de la Grande-Bretagne était exporté jusque vers l'Amérique du Sud et les grands ports d'escales d'Aden, Port-Saïd et Singapour. De nouveaux courants sont nés, d'autres se sont modifiés, tandis que disparaissent plusieurs autres. L'Afrique du Sud, dont les ports ne servaient guère d'escales, a pu quelque temps faire figure de premier exportateur sur le marché mondial du charbon, alors que les Indes Néerlandaises ravagées par la guerre se voyaient rayées de la carte des échanges et que l'Inde, de vendeur se faisait acheteur de céréales, dans le moment où la Grande-Bretagne cédait aux Etats-Unis le privilège de ravitailler en charbon une partie du monde.

Deux cartes permettant de voir simultanément et de comparer le trafic des principales denrées qui déterminent le frêt des navires, font ressortir les extraordinaires bouleversements apportés par la guerre, à la circulation des marchandises d'un continent à l'autre. L'on y a noté les grandes zones productrices de blé, de charbon et de pétrole et les principaux courants qui depuis ces "zones sources" transportent les produits jusqu'aux lieux de consommation. Le blé et le charbon sont par excellence les produits de base qui constituent un chargement. D'autres viennent s'y ajouter à titre complémentaire qui sont souvent d'une valeur beaucoup plus considérable mais ne peuvent constituer une cargaison, tels la laine, le caoutchouc ou certains minéraux... Si le seigle et le maïs ne figurent pas sur les cartes c'est dans un but de clarté et parce que le sens des échanges est identique à celui du froment. Le riz d'Extrême-Orient qui a momentanément cessé d'être exporté n'est pas non plus représenté sur les cartes où l'on a schématisé les principales trajets des bateaux-citernes transportant le pétrole en raison de l'importance chaque jour accrue de ce combustible.

Les tonnages en présence

DANS ce domaine, comme en tant d'autres, s'affirme avec cela la prépondérance de la jeune force américaine. En 1938 les

Etats-Unis possédaient 17 o/o du tonnage mondial contre 57 o/o à la Grande-Bretagne. En 1946 cette dernière n'en possédait plus que 16 o/o cédant la première place aux Etats-Unis avec 26 o/o du tonnage mondial. Ce chiffre devant s'entendre des bateaux effectivement utilisés aux échanges inter-océaniques à l'exclusion de la flotte "de réserve" et des navires qui sillonnent les grands lacs de l'intérieur.

Courants disparus

PARMIS les courants totalement disparus les plus remarquables sont ceux qui amenaient en Europe les oléagineux de l'Inde, de la Chine et de la Mandchourie (18,6 o/o du trafic sud-nord par Suez), le caoutchouc des Indes Néerlandaises et de la Malaisie, les minerais et plus spécialement le manganèse de l'Inde, l'étain de la Malaisie, le sucre des Indes Néerlandaises, enfin le blé australien dont les envois à destination de l'Europe sont devenus insignifiants.

Le pétrole

LE trafic du pétrole envoyé vers l'Europe depuis les Indes Néerlandaises qui se chiffrait par 746.018 tonnes en 1938 a complètement disparu, en même temps que diminuait considérablement le volume du pétrole exporté en direction de l'Australie et de l'Extrême-Orient puisque le chiffre d'extraction qui était de 7.398.144 tonnes en 1938 n'a atteint en 1946 que 1.300.000 tonnes.

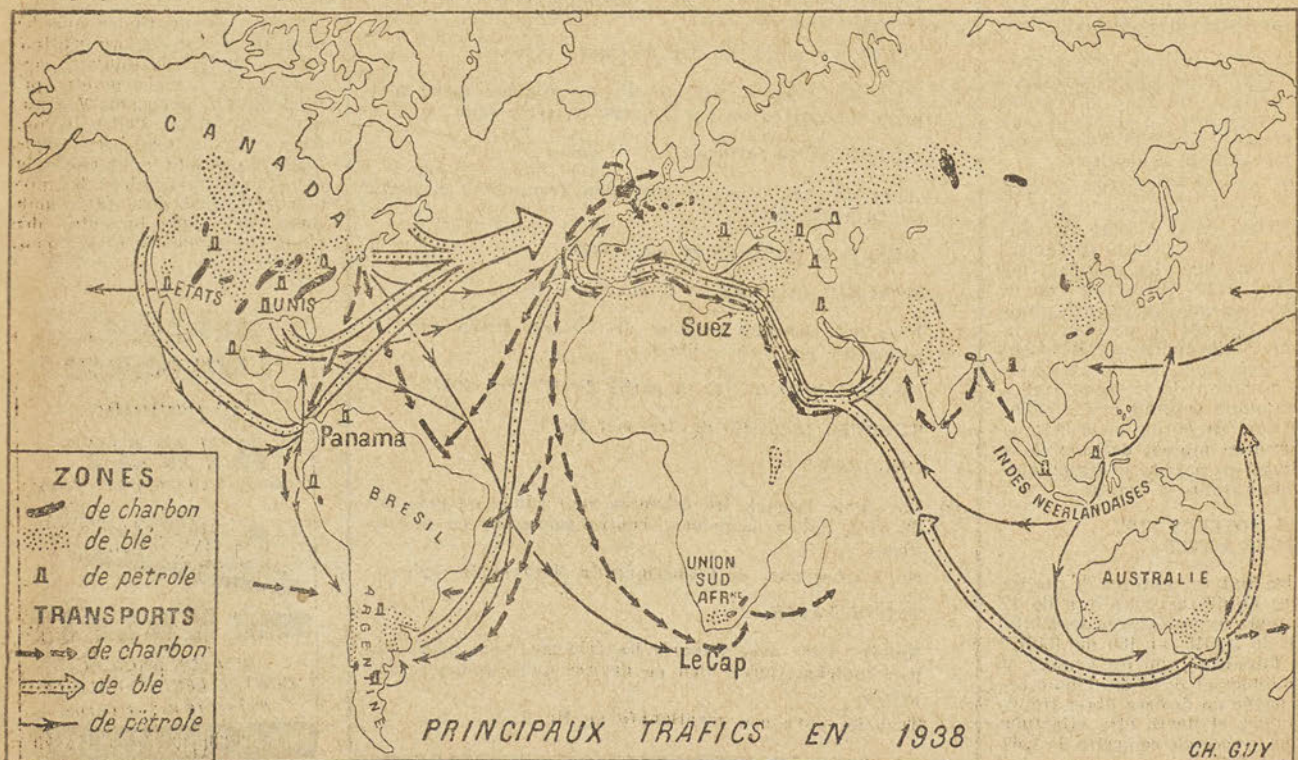
Les modifications les plus remarquables apparaissent ensuite dans le volume des exportations des pétroles du Moyen-Orient.

En 1946, les chiffres de production donnent pour l'Iran 19.000.000 de tonnes, soit un accroissement de 85 o/o sur l'avant-guerre. Le trafic par Suez en direction de l'Europe des pétroles iraniens qui était de 4.326.524 tonnes dépasse en 1946 le chiffre de 6 000.000 de tonnes.

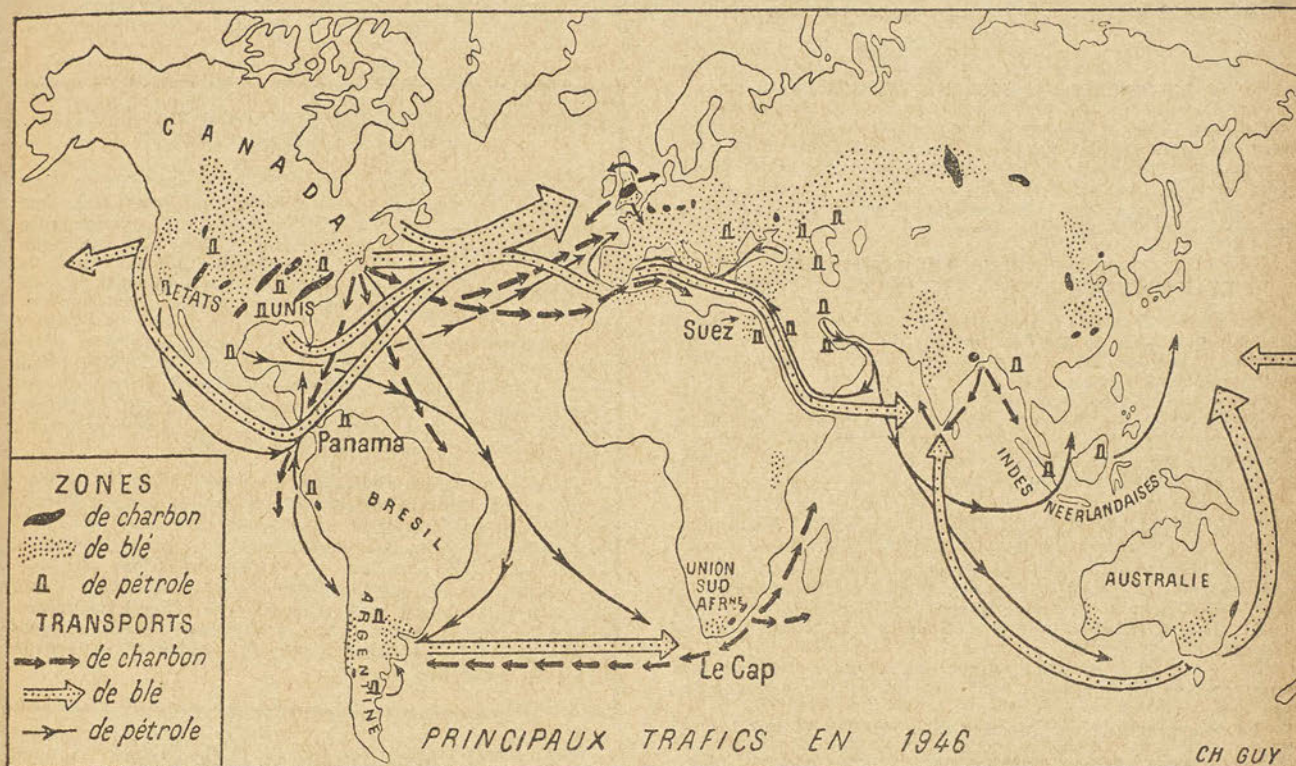
Le charbon

AVANT-GUERRE l'Europe malgré l'importante consommation qu'elle faisait de charbon fournissait les 3/4 des échanges intercontinentaux en charbon. La Grande-Bretagne, premier exportateur avec 35.858.228 tonnes en 1938 assurait 35 o/o des besoins du Continent et ravitaillait en partie l'Afrique, l'Amérique du Sud et les grandes escales impériales.

En 1946 la Grande-Bretagne n'a pu exporter que 4.850.000 tonnes dont le quart à destination de l'Eire, tandis que la France recevait 890.000 tonnes, le Danemark 640.000 tonnes, l'Algérie 260 000 et Gibraltar 210.000 tonnes.



ANGES INTERCONTINENTAUX



Les Etats-Unis d'où était extrait avant-guerre 35 o/o du charbon mondial et qui n'en exportaient guère plus de 3 o/o (environ 13 millions de tonnes) principalement vers le Canada et l'Amérique du Sud se voient aujourd'hui sollicités par le monde entier.

Malheureusement les besoins croissants de la consommation nationale qui suffiraient à absorber l'augmentation de production et des conditions de transports onéreux ne peuvent permettre aux Etats-Unis de remédier à la pénurie mondiale. Cependant, un important courant s'est développé, depuis la cessation des hostilités, qui, depuis Hampton Roads (Pennsylvanie) apporte le charbon à l'Ancien Monde.

Du 1er août 1945 au 30 septembre 1946 il a ainsi été transporté vers l'Europe libérée 17.168.000 tonnes tandis que le reste de l'Europe (Espagne, Portugal) et l'Afrique du Nord recevaient 3.077.000 tonnes soit un total 20 millions 245.000. D'autres exportations furent faites vers Port-Saïd, Port-Soudan, Aden et Singapour pour suppléer aux anciennes exportations anglaises.

L'accroissement des exportations intercontinentales n'a plus permis aux Etats-Unis de satisfaire aux besoins de l'Argentine qui avant-guerre y trouvait la majeure partie des 3.000.000 de tonnes importées annuellement. En 1946, les livraisons en charbon n'ont été que de 390.000 tonnes représentant le tiers du charbon acheté en 1946 par l'Argentine qui, par ailleurs a pu importer 190.000 tonnes de l'Union Sud-Africaine et de l'Afrique Orientale Portugaise. Le charbon d'Afrique du Sud est aussi expédié vers l'Egypte, la Grèce et l'Italie.

Le blé

Si les modifications du trafic du charbon sont particulièrement profondes et durables, le problème du blé se présente sous un aspect légèrement différent. Mieux que le charbon, le blé reflète fidèlement les conditions économiques générales. Si les récoltes mondiales sont relativement stables, il en est tout autrement des récoltes nationales et le marché du blé subit de ce fait des fluctuations temporaires importantes.

Avant-guerre l'Europe absorbait à elle seule 81 o/o des quantités de blé faisant l'objet d'échanges intercontinentaux (moyenne annuelle de 9.040.000 tonnes) alors que la totalité de l'Asie ne figurait dans les mêmes statistiques que pour 4 o/o (42.220 tonnes). En 1938 les quantités de blé exporté, principalement vers l'Europe, par les quatre grands pays surproducteurs furent les suivantes: Etats-Unis, 2.983.000 tonnes; Canada, 3.571.000 tonnes; Argentine, 2.052.000 tonnes; Australie, 3.341.000 tonnes.

Les suites de la guerre ont profondément modifié ces échanges, l'Inde et l'Extrême-Orient devenant débiteurs du reste du monde pour leur ravitaillement en blé, tandis que l'Europe sollicitait de l'Amérique des quantités accrues de céréales.

Pour 1946, les exportations totales de blé des Etats-Unis s'élevèrent à 10 millions de tonnes dont les 9/10 à destination de l'Europe et un million de tonnes vers l'Inde et l'Extrême-Orient.

Le Canada disposant d'une quantité exportable égale opéra la même répartition que les Etats-Unis.

L'Australie pour une exportation totale de 1.800.000 tonnes a envoyé environ 1.200.000 tonnes en Extrême-Orient, 400.000 tonnes à l'Inde, conservant ainsi plus de 95 o/o des exportations de blé au delà de Suez, alors qu'en 1938 il n'y avait que 22 o/o du trafic qui demeurait au delà de Suez.

Les exportations totales de céréales en provenance de l'Argentine furent pour la période comprise entre le 1er janvier 1946 et le 30 novembre 1946, soit 11 mois, de 4.114.000 tonnes, contre 2.994.000 en 1945. La répartition par céréales pour 1946 est la suivante: blé 1.322.000 tonnes; maïs 1.927.000 tonnes; orge et avoine 865.000 tonnes.

Au cours de l'année 1946, l'Inde a reçu 2.175.000 tonnes de céréales dont 1.300.000 de blé provenant des Etats-Unis (680.723 tonnes), du Canada (210.140) et de l'Australie (409.137).

La comparaison du trafic du canal de Suez en 1938 et en 1946 montre d'une façon saisissante les changements survenus dans les échanges intercontinentaux. En 1938, le trafic des céréales de l'Orient vers l'Occident qui représentait 15 o/o du trafic global dans la direction sud-nord fut de 3.216.056 tonnes dont 501.134 tonnes de blé et 1.756.194 de riz. En 1946 il n'atteint pas 250.000 tonnes, constitué principalement par de l'orge.

Par contre les céréales, qui, en 1938, figuraient pour un chiffre infime dans le trafic Occident-Orient s'inscrivent en 1946 pour environ 1.000.000 de tonnes dont 210.000 en provenance du Canada et 700.000 des Etats-Unis, l'Inde recevant via Suez environ 900.000 tonnes de céréales en 1946.

Perspectives

L'ON pourrait être tenté de ne voir dans ces bouleversements des grands courants d'échanges que des séquelles de la guerre. Il est sans doute trop tôt pour définir ce que seront de main le rythme et le sens exact des grands trajets maritimes. Si l'on peut s'attendre à voir renaître dans un avenir assez proche certains courants momentanément disparus, celui des Indes Néerlandaises en particulier, il faut compter plusieurs années avant que la Grande-Bretagne ne reprenne sa place sur le marché du charbon et encore devra-t-elle tenir compte de la concurrence de l'Afrique du Sud, tandis que les Etats-Unis verront s'amplifier leurs courants d'échanges et lutteront pour conserver les positions acquises. Le schéma des échanges que nous venons de brosser subira des retouches, des aménagements mais l'essentiel en subsistera pendant une assez longue période.

Charles GUY.

NOUVELLES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DE L'ETRANGER

LA PENURIE DES DOLLARS AMERICAINS

On craint que la pénurie croissante des dollars à l'étranger oblige certaines nations à freiner leurs achats aux Etats-Unis en raison de l'épuisement de leurs propres ressources et des crédits accordés par les Etats-Unis.

D'après les statistiques bancaires, les stocks d'or aux Etats-Unis ont atteint 20.990 millions de dollar.

LE COMMERCE ENTRE LES ETATS-UNIS ET L'AMERIQUE LATINE ATTEINT UN RECORD

Le commerce entre les Etats-Unis et l'Amérique Latine a atteint le plus haut niveau de l'histoire et continuera à se maintenir ainsi pendant un certain temps, d'après le Département du Commerce des Etats-Unis.

Selon les dernières statistiques, les Etats-Unis ont exporté au cours du premier trimestre de 1947 près de 310 millions de dollars en marchandises, chaque fois, à 20 pays de l'Amérique Latine. Ils en ont importé mensuellement près de 177 millions de dollars, non compris les importations d'or et d'argent.

Le Japon s'ouvrira de nouveau au commerce extérieur à dater du 15 août, selon un communiqué du général MacArthur.

400 représentants commerciaux seront autorisés à venir au Japon à cette date, selon un quota qui sera fixé pour chaque pays allié, par la commission d'Extrême-Orient de Washington. Pour éviter que ceux qui résident déjà au Japon ne bénéficient d'un avantage, aucune transaction ne sera effectuée avant le 1er septembre.

La soie grège, les cotonnades et la récolte de thé de 1947 seront exclues du commerce privé, en raison des engagements déjà pris.

La soie grège, les cotonnades et la récolte de thé de 1947

LA DEUX-MILLIONIEME AUTOMOBILE DE L'ANNEE 1947...

La deux-millionième automobile de l'année 1947 est sortie de l'industrie automobile américaine dans la première semaine de juin. La même industrie a terminé la semaine avec une production de 1.491.000 autobus et 550.000 camions à compter du début de l'année.



GARANTIE
Si vous achetez une automobile neuve, on vous délivre une garantie pour un an

Si vous rempaillez
vos chaises en jonc artificiel plastique dans les Ateliers PULMAN, on vous garantit sur facture le rempaillage contre l'usure pour un minimum de:

- 1 an pour les cafés et bureaux;
- 2 ans pour les restaurants, hôtels, cinémas, cercles, magasins et habitations.

Chaque chaise rempaillée dans les ateliers PULMAN porte la date de son rempaillage.

PULMAN

Atelier pour le rempaillage des chaises en jonc naturel ou jonc artificiel plastique.
Téléphonez au No. 51691 ou 47662 et des échantillons et prix vous seront soumis à domicile.

UNE IMPORTANTE CONFERENCE SUR LES CEREALES S'OUVRIRA A PARIS LE 9 JUILLET

UNE conférence spéciale qui examinera les mesures internationales concernant les céréales qui pourraient être prises pour amoindrir les effets sévères de la pénurie mondiale des céréales en vue pour l'année 1947-48 sera convoquée à Paris le 9 juillet, a annoncé l'Organisation des Vivres et de l'Agriculture des Nations Unies, conjointement avec le Conseil International des Vivres d'Urgence.

Agissant sur la requête de ce dernier organisme après résolution adoptée à la quatrième session, le 28 mai, l'OVA a invité les 34 nations membres du conseil à envoyer des représentants appropriés à la conférence. Il fut également suggéré que les 18 membres de l'OVA qui ne sont pas membres du conseil envoient des observateurs.

L'adoption de la résolution du conseil des vivres d'urgence a pour but de mettre au courant les nations intéressées du fait que les stocks et la production de céréales sont susceptibles de pouvoir répondre encore moins à la demande en 1946-47, et de formuler des recommandations aux gouvernements sur les moyens d'amasser les plus grandes quantités possibles de leur production de céréales et les rationner dernières années par la pénurie extrême survenue juste durant l'année, pour éviter la détresse causée d les deux avant les nouvelles récoltes.

LE CONTROLE SUR L'EXPORTATION DE L'ASBESTE EST LEVEE

Le contrôle sur l'exportation américaine d'asbeste est en train d'être supprimé. Les variétés de ce produit de construction ont été sous contrôle d'exportation en raison de l'urgence du programme de construction intérieur, mais le libération est maintenant possible grâce à une meilleure situation de l'approvisionnement.

LA PRODUCTION AUTOMOBILE EN GRANDE-BRETAGNE

La production automobile totale en avril dernier a atteint 90% de celle de janvier après avoir été gravement affectée par la grève. Le taux mensuel de la production de 1938 fut de nouveau atteint.

La production des voitures s'éleva à 24.230 dont 11.364 pour l'exportation; contre respectivement 25.005 et 11.475 en janvier, tandis que la production des véhicules commerciaux atteignait 12.320 dont 3.719 pour l'exportation, contre respectivement 3.159 et 4.068 en janvier.

Au cours du premier trimestre 1947, la production des tracteurs a atteint 8.500 dont 30% ont été exportés.

En 1946, les exportations des voitures de tourisme et des véhicules commerciaux, ainsi que celles des pièces détachées et des accessoires, vers les pays à monnaie forte, a atteint 10.000.000 livres sterling, soit près du 20% du total des exportations vers l'étranger.

Alors qu'au cours de l'année 1946, l'industrie britannique consomma en moyenne 1.260 tonnes de caoutchouc par semaine, cette consommation est tombée, en mars dernier à 6 tonnes. Elle tend donc à disparaître complètement pour céder la place au caoutchouc naturel.

LES TRACTEURS ET LES MACHINES A ECRIRE EN GRANDE-BRETAGNE

12.580 tracteurs ont été construits en Grande-Bretagne au cours du premier trimestre de cette année, contre 15.159 au cours du dernier trimestre de 1946. Cette baisse est une des conséquences de la crise de combustible.

Par ailleurs, 10.851 machines à écrire ont été livrées par les manufactures britanniques au cours du premier trimestre de cette année, contre moins de 9.000 pendant le premier trimestre de 1946.

Plus d'un tiers de ces livraisons était destiné à l'exportation.

LE CONTROLE SUR LES EXPORTATIONS AMERICAINES EST ENCORE IMPOSE SUR 400 PRODUITS

EN GENERAL CES CONTROLES NE SERONT LEVES QU'AU COURS DE L'ANNEE 1948

LES produits alimentaires représentent le tiers des 400 articles dont l'exportation (étant donnée la pénurie) est contrôlée encore aux Etats-Unis. Les matériaux de construction représentent, eux, les 25 o/o.

Voici un tableau de certains produits encore sous contrôle, tel qu'il a été présenté par le Département américain du Commerce. **VIANDE ET SES DERIVES** : La demande aux Etats-Unis a atteint des proportions inégalées jusqu'à présent. Si le contrôle n'était pas imposé sur l'exportation de ce produit, les prix auraient pu atteindre des proportions astronomiques. La pénurie de bétail ne semble pas devoir se résoudre avant juillet 1948.

MATIERES GRASSES ANIMALES ET VEGETALES, ET HUILES : La production mondiale est insuffisante, et la consommation aux Etats-Unis a été un niveau record. Les experts estiment que cette situation va se prolonger pendant deux ans encore.

PRODUITS LAITIERS : Seule le beurre est soumis au contrôle de l'exportation. La production de beurre aux Etats-Unis ne couvre que les 70 o/o des besoins de la consommation. Cette situation ne sera résolue qu'au début de l'année 1948.

CAOUTCHOUC BRUT : Les importations sont actuellement assurées par les voies commerciales privées. On prévoit que d'ici quelques mois le contrôle sur les exportations sera aboli.

FIBRES : Ces produits sont utilisés par l'industrie des cordes. Certains produits de fibres ont été rayés de la liste de contrôle, et les autres ne le seront qu'au cours du premier trimestre de 1948.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION, Y COMPRIS LE BOIS : Près de 100 articles figurent encore sur la liste de contrôle. Certains pourront être libérés vers la fin de 1947.

CHARBON : Aucune levée de restrictions sur l'exportation n'est prévue avant la mi-1948.

PRODUITS PETROLIERS : Seule la cire est encore contrôlée. Jusqu'à ce que les fournitures provenant de l'Extrême-Orient ne soient rétablies la cire de paraffine sera difficile à trouver. Cette situation ne sera améliorée que vers juin 1948.

PRODUITS METALLURGIQUES : La pénurie de fonte et d'acier est forte. Le contrôle sur les exportations de ces produits sera maintenu probablement jusque vers le second trimestre de 1948.

Une importante conférence sur les céréales s'ouvrira à Paris le 9 juillet.

POUR LA SUSPENSION DE CERTAINES TAXES EN ANGLETERRE

Les Chambres de Commerce britanniques, et la fédération des industries britanniques ont soumis au Chancelier de l'Echiquier un memorandum demandant la suppression de la nouvelle taxe de 10% sur les valeurs émises avec prime, ainsi que la taxe sur les bénéfices dont le taux vient d'être relevé de 5 à 12, 1/2%.

LA BANQUE MONDIALE ENVOIE UNE MISSION EN POLOGNE

M. John McCloy, président de la Banque Mondiale a annoncé au cours d'une conférence de presse, que le prêt de 250 millions de dollars affectés à la France entrera en vigueur bientôt.

M. McCloy a ajouté que la Banque a délégué un petit groupe de ses fonctionnaires en mission spéciale en Pologne sur l'invitation du gouvernement polonais. La mission cherchera à obtenir des informations en rapport avec la demande de prêt soumise par le gouvernement polonais, prêt qui s'élève à 600 millions de dollars.

LES RECETTES DE LA CIE. DU CANAL DE SUEZ

Les recettes totales de la Cie. du Canal de Suez pendant l'exercice 1946 s'élevèrent à francs : 6.523.785.799.

De leur côté, les dépenses atteignirent le chiffre de francs : 3.157.297.386;

Soit un excédent des recettes de francs : 3.366.488.413.

Addition faite des bénéfices des exercices 1943 et 1945 repris sur les fonds d'assurances et imprévu, et après dotation de 4.444.000 aux divers fonds de prévoyance, le bénéfice net distribuable ressort à 4.394.366.197 francs.

Le Conseil proposera à l'Assemblée du 24 juin la répartition des dividendes nets suivants :

francs : 3.531,35 au porteur et
francs : 4.057,42 au nominatif
pour les actions de capital.
francs : 1.555,68 au porteur et
francs : 2.242,69 au nominatif
pour les actions de jouissance.
francs : 1.779,74 au porteur et
francs : 2.525,84 au nominatif

pour les parts de fondateur.

Les coupons seront payables aux taux suivants :
francs : 5.927,63 pour les actions de capital,
francs : 3.416,14 pour les actions de jouissance et
francs : 3.849,15 pour les parts de fondateurs.

LES BESOINS DU MONDE EN BLE DEPASSERONT LA RECOLTE PREVUE EN 1947-1948

Malgré les perspectives de grandes exportations de blé de plusieurs pays producteurs, le Département de l'Agriculture des Etats-Unis prévoit que les besoins du monde en blé dépasseront le montant total de la récolte prévue durant l'année 1947-1948.

LE TRAITE COMMERCIAL ANGLO-POLONAIS

Le traité commercial anglo-polonais a été signé lundi dernier. L'accord prévoit un volume d'échange entre les deux pays, d'une ordre de 60.000.000 de livres sterling au cours des trois prochaines années.

UN ACCORD DE TRANSPORT AERIEN ENTRE LES ETATS-UNIS ET L'AFRIQUE DU SUD

Les Etats-Unis et l'Afrique viennent de conclure un accord de transport aérien bilatéral.

L'accord est conforme aux autres accords signés par les Etats-Unis avec les gouvernements étrangers. C'est le 33ème pacte aérien bilatéral signé par les Etats-Unis.

L'EXPORTATION DU COTON INDIEN

Le gouvernement indien a décidé qu'à titre temporaire, le coton serait librement exporté. Toutes les restrictions existantes seront donc levées jusqu'au 31 août 1947.

LA TCHECOSLOVAQUIE EXPORTE DES CONFISERIES

La Tchécoslovaquie exporte des confiseries en Belgique, Suède, Grande-Bretagne, Irlande, Gibraltar, Egypte, Palestine, Iran, Hedjas, Union Sud-Africaine, Indes et Ceylan. La plupart de ces confiseries sont sans chocolat et une certaine quantité est livrée avec chocolat. Par ces exportations la Tchécoslovaquie s'assure des matières premières pour les besoins intérieurs.

LA PRODUCTION D'ACIER AUX ETATS-UNIS

La production d'acier au mois de mars a atteint un record pour le temps de paix avec plus de 6.500.000 tonnes, ce qui porte le total de la production pour le premier trimestre à près de 20.000.000 de tonnes, aussi un nouveau record trimestriel pour le temps de paix. Les aciéries ont travaillé le mois dernier à 94% de leur capacité de production contre 91,7 — en février, 93% en janvier et 83,3% en mars 1946.

ACCROISSEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE AMERICAINE EN MAI DERNIER

La main-d'œuvre aux Etats-Unis s'est accrue en mai d'un million et demi de travailleurs, dans l'agriculture aussi bien que dans les autres domaines. La plupart des emplois ont été enregistrés dans les constructions, les fermes et le retour aux mines de charbon.

UNE LAINE QUI RESISTERA A L'ACTION DES MITES

Un rapport soumis récemment au Congrès de l'American Chemical Society annonce la découverte d'une nouvelle technique qui protégera peut-être tout à fait la laine de l'action des mites. Cette technique consiste à changer la structure chimique de la laine. Le procédé est, paraît-il, à la fois simple et peu coûteux.

LA CRISE ECONOMIQUE BRITANNIQUE

par Jean CHARDONNET

On sonne un peu facilement — un peu trop facilement — à l'heure actuelle, le glas de la puissance économique britannique, surtout dans les pays qui cherchent d'ores et déjà à en recueillir l'héritage. Cette vue pessimiste de l'économie britannique est apparemment justifiée par les déclarations de nombreux hommes d'Etat, par l'examen des innombrables causes de faiblesse qui assaillent l'industrie et le commerce en Grande-Bretagne: le président du Board of Trade, Sir Stafford Cripps, déclarait le 18 avril dernier à Londres, en inaugurant une campagne pour la "bataille de la production": "La Grande-Bretagne est plongée dans une grave situation économique, seul l'effort combiné du gouvernement, de la direction et des ouvriers est susceptible d'y remédier", et Sir Stafford lançait ensuite quelques slogans: "Nous luttons de toutes nos forces", "Travailler ou vivre dans le besoin", "Lançons un défi à la ténacité britannique".

L'observateur impartial, quelque frappé qu'il soit par ces déclarations, ne peut manquer de l'être aussi par l'énergie avec laquelle on essaie, Outre-Manche, de porter remède à une situation qui est difficile sans être désespérée. Quels sont les facteurs actuels de la crise britannique? Quels remèdes a-t-on ou va-t-on y apporter? A quels résultats espère-t-on et peut-on espérer parvenir? La réponse à ces trois groupes de questions permettra de mieux faire le bilan présent de l'économie britannique.

LES CAUSES DE LA CRISE ECONOMIQUE

DANS son discours du 18 avril, Sir Stafford Cripps indiquait trois des maux les plus graves de l'économie britannique: l'insuffisance de la production charbonnière; le déficit du commerce extérieur et la mauvaise répartition de la main-d'oeuvre; il faut y ajouter une quatrième source de difficultés: l'embarras financier provenant des lourdes dettes extérieures et de la pauvreté en dollars.

L'INSUFFISANCE DE LA PRODUCTION CHARBONNIERE

ALORS que les autres activités industrielles augmentaient, l'extraction charbonnière baissait en Grande-Bretagne de 1939 à 1946: voici l'évolution de la production de charbon en Grande-Bretagne durant cette période (en milliers de tonnes);

1939	234.432	1943	202.092
1940	226.656	1944	194.856
1941	209.064	1945	184.920
1942	207.636	1946	182.003

Avec une production mensuelle légèrement supérieure à 15 millions de tonnes — 15.066.000 tonnes en janvier, 15.350.000 tonnes en février —, la production se maintenait au début de 1947 au niveau pourtant bas de 1946.

C'est évidemment là une déficience grave pour un pays qui, naguère, était le plus grand exportateur de charbon du monde et qui a dû au charbon la précocité et l'ampleur de son développement industriel depuis le XIX^e siècle. A quoi est due cette baisse de la production, de 52 millions de tonnes de 1939 à 1946.

La cause essentielle — et permanente — est le manque de main-d'oeuvre. Avant la guerre même, la désaffection du métier de mineur entraînait vers l'industrie, où les salaires étaient souvent plus élevés et le travail moins pénible et moins dangereux, une partie de la main-d'oeuvre minière (1); le large mobilisation de 1940 accéléra le mouvement, sans qu'aucun des remèdes employés fût suffisant.

On libéra et mit en affectation spéciale 60.000 mineurs, puis en 1943 on incorpora, dans les mines, les "Bevin Boys", jeunes gens de 18 ans appelés à choisir entre le service militaire et le travail dans les mines: 4.000 d'entre eux furent employés dans les houillères; mais ils étaient mal entraînés et l'absentéisme a été chez eux plus de deux fois supérieur à celui des autres mineurs. L'appel à la main-d'oeuvre irlandaise n'a pas donné de grands résultats; et quant aux Polonais, l'opposition de l'Union Nationale des Mineurs" empêcha d'y faire appel; d'ailleurs, on n'en trouva que 2.300 qui étaient mineurs, dont 900 seulement parlant l'anglais. La Grande-Bretagne ne comptait plus, en décembre 1946, que 690.000 mineurs.

Bien plus, l'absentéisme s'est accru et la baisse du rendement a continué: l'absentéisme a atteint un taux de 18,9 0/0 en janvier 1946, contre 6,4 0/0 en 1939, et tout en diminuant, il s'est maintenu à un chiffre double de l'avant-guerre — 14,5 0/0 en décem-

bre 1946. Le rendement a faiblement baissé; il était, au fond, de 1.490 kg par mineur et par jour en 1939, il n'était plus que de 1.370 kg en juin 1946.

L'ACCROISSEMENT DE LA CONSOMMATION

PAR rapport à l'avant-guerre, cet accroissement est une seconde cause de la pénurie charbonnière; pendant la guerre, et plus encore après la guerre, la consommation de gaz et de courant électrique, ce dernier produit presque exclusivement dans les centrales thermiques, n'a cessé d'augmenter.

Le Royaume-Uni produisait avant-guerre, en 1939, 26.412 millions de kwh; il en a fourni, en 1945, 37.272 millions et en 1946 encore davantage — 41.240 millions de kwh — la production de janvier a atteint le chiffre record de 4.671 kwh pour le mois. Même progression pour le gaz de houille:

1939	9.876 millions de mètres-cubes
1945	12.048 millions de mètres-cubes
1946	13.276 millions de mètres-cubes

Donc, d'un côté, la production diminue, de l'autre la consommation augmente; il était normal qu'on aboutisse à une crise assez grave; celle-ci a, du reste, été amplifiée provisoirement par les conditions climatiques: un hiver exceptionnellement rude, en janvier-février 1947 de grandes tempêtes de neige ont entravé l'approvisionnement normal des grands centres de consommation, contraignant à des restrictions spectaculaires, mais toutes provisoires, de courant électrique. Les stocks se sont souvent amenuisés au-dessous de la limite de sécurité pour les centrales, les usines à gaz et les industries. En janvier 1947, la consommation a dépassé la production de 579.000 tonnes.

LES CONSEQUENCES ECONOMIQUES DE LA CRISE CHARBONNIERE

TOUTES les industries britanniques ont été atteintes par la rarefaction du charbon et par le rationnement du courant électrique: en janvier 1947, le plan Cripps prévoyait des allocations de charbon réduites de 50 0/0 par rapport à celles des envois précédents; l'aggravation de la crise pendant l'hiver a imposé une réduction supplémentaire et le nouveau plan, mis en vigueur en mars et valable jusqu'à mai 1947, prévoit une diminution des 2/3 par rapport aux allocations ne permettraient guère aux usines de travailler plus de 3 à 4 jours par semaine.

Les textiles ont été durement atteints: de nombreuses usines cotonnières du Lancashire et lainières du Yorkshire ont dû fermer; on estimait en mars dernier, à Londres, que la production permettrait à peine de satisfaire aux demandes du marché intérieur rationné et que la seule industrie lainière produirait 15 millions de yards-carrés de tissus de moins que l'an dernier; les chiffres de production les plus bas depuis des années ont été atteints en janvier et février 1947.

La sidérurgie est restée privilégiée dans la répartition des allocations charbonnières; sa part n'a été réduite que d'un cinquième. La production de fonte qui avait atteint, en 1946, 7.886.000 tonnes, et celle d'acier, 12.800.000 tonnes en 1946, ont tendance à s'affaiblir dangereusement depuis octobre 1946 et plus encore depuis janvier 1947.

(en 1.000 tonnes)

	Fonte	Acier
Octobre 1946	681	1.110
Novembre 1946	673	1.152
Décembre 1946	670	1.032
Janvier 1947	655	1.048
Février 1947	551	887
Mars 1947	537	856

Cette situation risque d'entraîner une pénurie d'acier, nuisible à toutes les industries métallurgiques de transformation: la Grande-Bretagne subit un déficit annuel de 2 millions de tonnes d'acier, qu'elle n'a pu compenser par des achats aux Etats-Unis ou en France. Les industries de machines-outils et d'automobiles en souffrent gravement; alors que l'industrie reconverte de l'automobile fabriquait 26.588 véhicules automobiles en juillet 1946 et 39.930 en décembre 1946, la cadence de production baisse, en janvier, 38.000 et surtout en février, 15.650.

(Lire la suite dans La Revue Economique de la semaine prochaine)

Economie et questions sociales

L'Egypte devant le problème moral

La question qui se pose sans cesse à notre conscience, c'est sans doute notre problème moral qui doit être considéré le plus angoissant et le plus difficile aussi de l'heure actuelle.

Le rétablissement des sciences et des arts a-t-il contribué à épurer les mœurs?

Y a-t-il progrès moral? La science a-t-elle manqué à ses promesses de régénération? Est-ce en elle que réside la solution du bonheur humain et peut-on espérer que, par son évolution ininterrompue, elle arrive à la découvrir?

Notre intention n'est point d'examiner ce sujet abstrait qui enveloppe dans ses termes toute l'histoire de l'humanité. Mais il nous a paru qu'à cette occasion, il pouvait être intéressant de rechercher quelle est notre situation morale, quelles en sont les facteurs déterminantes, où peuvent s'en trouver les remèdes.

Notre bilan moral accuse un déficit.

L'alcoolisme croît.

L'alcool n'était, jadis, considéré que comme un remède et une législation rigoureuse le releguait dans les officines des apothicaires; il constitue aujourd'hui la boisson ordinaire des peuples civilisés. Son usage ne s'est guère vulgarisé qu'au milieu du XIX^e siècle; mais, depuis, sa faveur a été sans cesse grandissante.

Dans les classes élevées, sous la forme de whisky, de vins capiteux, dans les classes pauvres, sous le nom d'eau-de-vie ou zibib, l'alcool s'est trouvé mêlé à tous les travaux comme à tous les plaisirs. On boit parce qu'on a du chagrin et l'on boit parce qu'on est joyeux; on boit avant, pendant et après le labeur quotidien; on boit aux naissances, aux mariages et à toutes les occasions.

L'alcoolisme est ainsi devenu une véritable plaie sociale, apparue à notre époque, spéciale à notre temps, s'aggravant chez presque tous les peuples.

En Egypte, la consommation s'est accrue en 65 ans.

UN CABARET PAR 35 A 50 INDIVIDUS

Au Caire, à Alexandrie, et dans presque toutes les grandes villes, il y a un cabaret (magasin, café ou autre genre) pour 35 à 50 individus. Spécialement, la consommation de la bière, zibib, ou du vin a quintuplé en douze ans. L'ouvrier, dès qu'il a touché son gain de la semaine, se rend au cabaret et y passe son congé et souvent un jour en plus. Son salaire, si péniblement amassé, passe presque tout entier aux mains du débitant; tandis qu'au dehors, la femme attend, anxieuse, que la fatigue accable son mari ou que le cabaretier le chasse.

Je ne possède pas, malheureusement les statistiques exactes pour montrer, comment, dans les autres pays, la marche va en ascendance: la consommation atteint, en Egypte, un chiffre énorme par an et par habitant.

Les admissions pour alcoolisme dans les hospices, les hôpitaux, et les maisons de santé augmentent sans cesse.

Même phénomène partout, mais c'est notre pays qui a le triste privilège d'être à la tête des nations.

L'alcoolisme y a envahi les villes comme les campagnes; toutefois, ce sont les milieux industriels et agricoles qui paient au fléau le tribut le plus élevé.

Dans plusieurs villes, l'alcool ne se boit plus au petit verre, mais à la pinte. Dans bien des ménages, ils ont remplacé le café ou le thé; on l'absorbe quotidiennement.

Les débits se multiplient, en dépit des mesures législatives de cinq fois plus qu'en 1920. Il faut ajouter d'autres débits, qui officiellement ne vendent pas des boissons distillées et donnent d'alcool en fraude.

Il importe de signaler deux constatations qui dominent notre examen.

PROSPERITE ET CULTURE

La première, c'est que l'alcoolisme s'accroît avec le degré de prospérité matérielle d'une nation. C'est, chez nous comme ailleurs, pendant les périodes où les salaires sont élevés et les transactions prospères que la consommation augmente et, réciproquement, elle faiblit pendant les périodes de misère ou de chômage.

La seconde, c'est que la culture intellectuelle est sans effet sur cette augmentation. Et, mieux, c'est dans les villes, dans les milieux industriels et agricoles, parmi les populations qui ont reçu une certaine instruction que les ravages du fléau se font surtout sentir.

Notre civilisation l'a fait naître; c'est elle qui l'entretient.

L'aliénation mentale croît.

Ici encore la recrudescence est presque générale. Dans tous les autres pays elle se vérifie? En vingt ans, le chiffre des aliénés français par exemple a presque triplé.

En Egypte, la situation n'est pas meilleure. En quarante ans, les entrées dans les asiles ont augmenté sans proportion avec la population.

Ici encore trois constatations s'imposent:

D'une part, l'âge des admissions dans les asiles s'abaisse graduellement et l'aliénation mentale apparaît même dans l'enfance.

D'autre part, les villes surtout sont atteintes.

Enfin, la paralysie générale à peu près inconnue jadis, devient fréquente; tandis qu'autrefois elle ne se manifestait que chez les adultes, elle frappe de nos jours les jeunes gens. La paralysie générale ou folie paralytique n'atteint les peuples sauvages ou barbares que le jour où ils prennent contact avec la civilisation; elle ne pardonne presque jamais et aboutit à l'anéantissement complet des facultés mentales, de la dignité et de la personnalité.

La criminalité croît.

C'est un sujet qui est trop connu aux lecteurs de ce journal par leurs travaux personnels, et je me trouve dans la pénible situation de trouver des chiffres, les statistiques me manquent encore.

Qu'il me suffise de dire que l'extraordinaire accroissement de la délinquance, constaté depuis longtemps dans l'Europe entière, se continue sans faiblir. Si le crime proprement dit paraît diminuer, pur effet de la pratique de la correctionnalisation, les délits montent toujours.

Dans tous les pays, le nombre signale une progression excessive.

CRIMINALITE DES MINEURS

On signale une autre, plus inquiétante encore, c'est celle de la criminalité des mineurs.

Depuis cinquante ans, les infractions commises par des enfants ou des adolescents ne cessent de s'accumuler. Ce sont ceux qui commettent les actes les plus odieux et les perpètrent avec le plus de cynisme et souvent de lubricité. Ce sont ceux qui, dans les grandes villes constituent véritablement l'armée du crime.

En Egypte, nos inculpés sont des illettrés et des instruits; beaucoup ont reçu un enseignement supérieur à l'enseignement primaire; le nombre grossit de ceux qui appartenant aux carrières libérales, commettent des attentats à la pudeur et des viols sur des jeunes enfants.

La criminalité suivait la marche générale de la civilisation, se faisait moins sanglante et plus astucieuse; les crimes et délits de violence cédaient le pas aux vols, aux escroqueries. Les homicides, les coups et blessures et les attentats à la pudeur qui maintiennent la recrudescence.

Dr. HASSAN EL ACHMOUNI

(Suite en page 26).

LES MARCHES INTERNATIONAUX

Le 24 Mai 1947

BLE

❖ Le ministre du Ravitaillement britannique a publié une ordonnance, entrée en vigueur le 18 mai, autorisant à nouveau le commerce d'entrepôt pour les céréales et les opérations de couverture sur les marchés à terme étrangers. Le commerce des grains reste cependant interdit pour la consommation, les importations étant toujours le fait du gouvernement.

Les firmes britanniques pourront ainsi reprendre leur place sur les marchés étrangers, tout en procurant à la Grande-Bretagne un complément appréciable de devises étrangères.

❖ Six cargos liberty qui se rendaient aux Etats-Unis ont été détournés sur Montréal pour y charger du blé pour la Grande-Bretagne qui en recevra prochainement 250.000 boisseaux. Quelques cargos chargeront aussi du blé canadien pour la Belgique et la Hollande.

❖ Le programme des exportations de céréales à destination de la France et de l'Afrique du Nord que s'était fixé le gouvernement des Etats-Unis sera tenu. Il atteint pour le premier semestre 1947 562.000 tonnes.

❖ Le gouvernement des Etats-Unis a fixé au chiffre de 1.047.000 tonnes les exportations de céréales pour juillet. La France recevra 49.500 tonnes, la Belgique 29.000 et la Hollande 66.500 tonnes.

CACAO

❖ Le prix d'achat du cacao aux producteurs est actuellement en Gold Coast de £51/6/8 la tonne contre £ 27/1/4 pour la campagne 1945/1946 et en Nigéria de £ 50 contre £ 27 pour la campagne correspondante. Il convient de rappeler que le prix de vente pratiqué par le gouvernement britannique a été, à compter du 1er avril 1947, relevé de 51 sh. à 119 le cwt. Par ailleurs, il a été précisé que le prix américain restait encore supérieur au prix britannique.

Les achats de cacao du territoire du Togo s'élevaient au 31 mars à 2.600 tonnes.

CAFFÉ

❖ Par suite d'une erreur de transmission, nous avons indiqué, dans notre précédent numéro, que la France avait importé par la Belgique 704.000 sacs de café. Il s'agit uniquement, en réalité, de cafés importés directement par la Belgique pour sa propre consommation.

La France n'a en effet importé en 1946 que 65.000 sacs de café de l'étranger (Brésil).

❖ Le café Santos à terme, à la Bourse de New-York, a de nouveau fléchi, cette baisse se répercutant sur le cours du marché au comptant. L'échéance juillet a ainsi coté 15,81 cents la lb., ce qui représente le cours le plus bas pour la campagne de cette année.

Par ailleurs, les stocks aux Etats-Unis ne représentent que deux mois de consommation et la position de place serait favorable à une reprise du marché.

❖ Selon les chiffres publiés par la circulaire du Pan American Coffee Bureau, de New-York, du 16 mai, les stocks aux ports brésiliens au 10 mai étaient les suivants: Santos, 2.655.000 sacs; Rio, 620.000 sacs; Victoria, 220.000 sacs; Paranagua, 152.000 sacs; Pernambuco, 87.000 sacs; Bahia, 98.000 sacs, et Angra dos Reis, 23.000 sacs, soit au total 3.855.000 sacs.

❖ D'après le bulletin mensuel du Bureau indien du Café, la production de café aux Indes serait de 12.500 tonnes d'Arabica et de 4.500 tonnes de Robusta. Compte du report de la récolte de 1945-1946, soit 1.986 tonnes d'Arabica et 813 tonnes de Robusta, le stock total pour 1946-1947 peut être estimé à 19.799 tonnes.

❖ Les exportations de café brésilien ont atteint en avril 1.184.000 sacs contre 1.341.000 en mars dont 677.000 sacs (contre 818.000) stocks dans les ports s'élevaient au 30 avril à 2.700.000 sacs convers les Etats-Unis et 370.000 (contre 395.000) vers l'Europe. Les tre 3.162.000 à fin mars.

FRUITS ET AGRUMES

❖ En Californie, les surfaces plantées en olives, en rapport, sont de 10.030 ha (saison 1945-1946, septembre à juin). La récolte a été de 27.000 t. La récolte maximum enregistrée fut celle de 1940-1941 avec 62.000 t. pour 9.459 ha. La production d'huile a été de 8.820 t. contre 35.100 t. en 1940-1941 (année record).

❖ La production d'agrumes de l'Etat de Victoria (Australie) a été de 768.422 boisseaux pour la saison 1945-1946, en légère augmentation (4.104 boisseaux) sur l'année précédente.

SUCRE

❖ Aux Philippines, d'après un fonctionnaire du Service du sucre, la production de 1947-1948 serait d'environ 300.000 short tons (272.000) tonnes métriques sur lesquelles 150.000 iraient à la consommation intérieure et 150.000 à l'exportation.

La production de l'année en cours n'a été que de 80.000 short tons, nécessitant l'importation d'environ 70.000 short tons.

La production annuelle d'avant-guerre était d'environ 1.102.000 short tons (1 million de tonnes métriques).

❖ La production de la campagne mondiale de sucre est en hausse, mais reste cependant inférieure au niveau d'avant-guerre. La campagne actuelle est estimée à 30 millions de t., soit 16 0/0 de plus que l'année dernière, mais environ 4 millions de tonnes de moins que le total d'avant-guerre.

L'augmentation est le fait des Antilles, des U.S.A., de l'Europe, tandis que les régions dévastées du Pacifique, y compris les Philippines, ont un faible rendement.

THE

❖ Aux enchères de Colombo, les cours des thés de qualités moyennes et inférieures ont été assez faibles.

COTON

❖ Les filateurs japonais de coton ont décidé de réduire leur production de 40 0/0 en raison de la faiblesse des stocks de coton brut, qui se montent seulement à 340.000 balles auxquelles s'ajouteront incessamment 20.000 balles de coton américain et 20.000 de coton égyptien.

Cette situation est due à l'échec des tentatives effectuées en vue d'obtenir davantage de coton brut de l'étranger pour faire tourner à plein les filatures japonaises. Les exportations de cotonnades n'en seront affectées que vers octobre.

❖ La production mondiale de coton atteindra, selon le département américain de l'Agriculture, 21 millions et demi de balles contre 22 millions l'année précédente. La cause principale de cette diminution serait le mauvais temps, qui a affecté les récoltes américaines tout au long de l'année.

❖ Au Soudan, la campagne de coton ouverte le 17 mars se poursuit. Le prix d'achat du coton brut est actuellement de fr. cfa 8 le kg pour la variété Allen sélectionné et de fr. cfa 6 le kg pour la variété Budi amélioré.

❖ Aux Etats-Unis, la consommation de coton a atteint 890.000 balles en août 1946.

EXTRAIT DES "MARCHES COLONIAUX"



RONSON

LE BRIQUET DE NOTORIÉTÉ MONDIALE

EN VENTE

DANS LES BONNES MAISONS

✓ BUTLER STANDARD

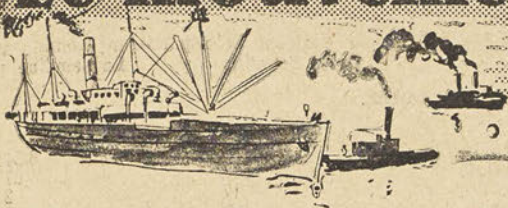
PT. 250

✓ ENGINE TURNED

PT. 315

Agents Exclusifs pour l'Egypte et le Soudan : J. GREEN & Co. Caire Alexandre
C. R. 95998

Le mouvement maritime des ports égyptiens

**FROM SEA**

4/8/47 :

C. of Christiania
Aurora
Star of Egypt
Huntington Hills
Roul
Garonne
Br. Holly
Naïem
Androniki
Alfred Clegg
Bishopdale
Falkefjell

FROM CANAL

4/6/47 :

Kohistan
Br. Courage
Monte Nafarati
Emp. Inn
H.M.S. Lagos
Champollion
Concordia
Clydebank

FROM SEA

5/6/47 :

Cairo
Thistleford
Felix Roussel
Emp. Baltern
Benjamin Tay
Eurymedon
Samson
Trader
Merchant Prince
Steel Chemist

FROM CANAL

5/6/47 :

Geo. Handley
Baron Scott
Rock Landing
Emp. Rajah
Dodecanese
Korea
Cadardale
Esso Cheynne
San Wilfrido
Sergio Laghi
H.M.S. Bermuda
C. of Evansville
Ocean Gipsy

FROM SEA

6/6/47 :

Banff Park
Alkomin
Emp. Comforte
Emp. Rest
Trondheim
Mareth
Cheltenham
Treworlas
Sidi Ifni
Athelstone
Tielbank
Norby
Redean Park
Brokovo

FROM CANAL

6/6/47 :

Samphire
Irisbank
El Hak
Tidewater
Samsethe

Strathnever
Emp. Spartan
Harry L. Glucksmann
Anna Knudsen
Henning Maersk

FROM SEA

7/6/47 :

Erasmus
Mathura
Antonio
Colombo
Br. Sailor
Dominion Monarch
North Anglia
Quaker Hill
Br. Chancellor
Lauro Corrado
Llandoverly Castle
Dunnattor Castle

FROM CANAL

7/6/47 :

Floristan
Brookfield
Liss
Historian
Kersten
Pinjarra
Steel Advocate
Kota Gede

FROM SEA

8/6/47 :

Snake River
Shikmona
Joel Palmer
Kota Inten
Fouadieh
Anchises
Boonesborough
Athos II
Sac No. 5
K. Rapanos
Emp. Roach
Mooltan
Tamaroa

FROM CANAL

8/6/47 :

Norvin
Talissee
Cory Freither
Fort Cristina
Ancylus
Spirit Lake
Hallbjorg

FROM SEA

9/6/47 :

Bengal
Houston City
Clícia
Johan De Witt
Tarakan
Malancha
Atlantic
Scio
Rodos
Br. Supremacy
Dobroudja
Rakaia
Barbatia
Skra
Chemawa
Tokar
Mersa Matruh
Emp. Windruch
Sergio Daghi
Emp. Chub

FROM CANAL

9/6/47 :

Mikhail Kutuzov
Br. Gratitude
Elax
Virginia

FROM SEA

10/6/47 :

Sea Bird
Gitano
Virtu
Bengam
Composines

FROM CANAL

10/6/47 :

Monte Guruga
Havprins
Castle S. Wood
Wave Baron
Calchas
Thorhild
Neuw Holland
Emp. Ken
Five Forks
Tollis
C. of Poona
Bramora

**MARCHANDISES ARRIVEES
A L'IMPORTATION**

Par le s.s. "Exhibitor", 31/5/47,
de New-York :

3 C/s Photo Equipment
1 C/ Steel Chaws
60 Bags Quebrako Extract
1 Bag Oil Will Drilling
Equipment.
1 Bag Garage Material.
1 Bag Battery Charge
1 Bag Oil Will Drilling
Equipment.
1 Bag Metal Polish
2 Crts. Laundry Soap
1 Bdl. Corn Brooms
5 Crts. Soap Powder
1 C/ Pers. effect.

Par le s.s. "Ajax" 2/6/47, de
Port Sweeteham :

1 C/ Torches Cont.

de Penang :

59 C/s Rubber.

Par le s.s. "Empire Wallace",
31/5/47, de Aden :

100 Bags Moka Coffee
175 Bags Moka Coffee.

Par le s.s. "Malacca" 31/5/47,
de Rotterdam :

200 C/s Beer
60 C/s Cheese
50 Crts. Beer
6 C/s Mechanisms for letter
Fills.
840 Ingots Pine Tin
1 Box Flowerbules
200 C/s Beer

de Copenhagen :

215 C/s Milk

Par le s.s. "Mount Davis", 31/5/
47, de Singapore :

47 B/s Rattans
2 B/s Canes
23 B/s Rattans
5 B/s Malacca
41 B/s Rattans
27 B/s Rubber
40 B/s Malacca Canes
200 B/s Pine Apple

de Colombo :

575 C/s Tea

de Bombay :

146 C/s Sodeum Bicarbonate

Par le s.s. "Settler" 2/6/47, de
Mombasa :

725 Chests Tea
881 Chests Tea.
1 Bags Coffee
1 Pocket Coffee
6 Bdles Personal Effects
10 Tin Trunk

de Beira :

5 C/s Used Pers. Effects
11 B/s Tannes Seatler Bends.

Par le s.s. "Benreoch" 3/6/47,
de Singapore :

25 B/s Sisal
180 B/s Rubber
500 C/s Soap Washing
448 B/s Rubber

de Hong Kong :

40 B/s Hides
7 B/s Hessian Cloth
1 C/ Sewing Needle
20 R/s Geograph carts
23 C/s China Tea
10 B/s Rattan Peel
520 H/c Tea
50 B/s Mats
12 B/s Hides
20 B/s Mats

Par le s.s. "Clyde Bank", 5/6/
47, de Calcutta :

1 C/ Solo Hats
532 Chests Tea

de Allepey :

6 Bles Coir Mats
7 Rolls Coir Mats
61 Rolls Coir Matting
20 Rolls Coir Yarn
30 Rolls Jarn
5 Bdles Mats

Par le s.s. "Sarpedon", 2/6/47,
de B'head :

1 C/ Sample paxtilles
1 C/ Telegraph apparatus
3 C/s Toilet Paper
1 C/ Machinery
1 Carton Paper and Stamp
Pads
1 B/ Plastic coated Fabric
1 C/ Baby carriages
4 Crates Pumps for pump-
ing machinery
136 Loose Blooks asphalt
1 C/ Gaiges
1 C/ Moulding press
1 C/ Heat Exchangers for
Oil Engine
2 C/s Inboard Engine and
Steamgear

(Lire en page 26 la liste des bateaux
en partance d'Alexandrie)

LA SEMAINE COTONNIÈRE

MOUVEMENT D'AFFAIRES EN FILATURE

Des affaires pour embarquement immédiat continuent à être conclues avec les Indes et l'Italie, et l'acheteur officiel Anglais a quitté l'Egypte, après s'être assuré durant les premiers jours de Juin quelques milliers de balles de Ménoufi dont les bons classements sont non seulement presque épuisés, mais font également prime sur les grades correspondants de Karnak.

La Délégation Yougoslave est arrivée à Alexandrie après avoir conclu avec le Gouvernement Egyptien et l'Association des Exportateurs de Coton, une ouverture de crédit de L.E. 500.000 en vertu de la Loi 88 de 1946, suivant laquelle 60 0/0 du risque serait supporté par le Gouvernement Egyptien, et 40 0/0 par les Exportateurs. Ce crédit, couvrant l'achat éventuel de 6.000 balles d'Egyptien, n'est consenti que contre des affaires de Karnak ou de Ménoufi, et l'on nous informe que des achats viennent d'être initiés par la Délégation.

Cet arrangement est en tous points similaire à celui qui fut conclu il y a quelques mois avec la Tchécoslovaquie pour un million de livres; ce dernier Pays néanmoins, quoique achetant de l'Egyptien soit au comptant soit en compensation, n'a pas fait encore usage du crédit qui lui fut accordé.

La Hongrie, dont une délégation est au Caire, négocie également en ce moment, un crédit d'un million de livres, mais nous croyons savoir que les événements politiques de ces derniers jours ont cependant retardé la signature d'un accord final.

LA POSITION STATISTIQUE A FIN MAI

A la fin du mois de Mai, soit pendant les neuf premiers mois de la Saison, nos chiffres d'exportation de toutes variétés atteignent Crs. 5.456.000 et la consommation locale Crs. 800.000, soit ensemble Crs. 6.256.000 lesquels déduits du chiffre général du Carry-over et de la récolte, laisseraient un solde dans le Pays de Crs. 7.548.000, et après déduction des quantités détenues par le Gouvernement et les Filatures locales, un stock libre de Crs. 3.210.000. Ce stock se décompose par Variétés comme suit:

KARNAK	1.628.000	
MENOUFI	268.000	
GIZA 7	166.000	
AUTRES LONGUES SOIES	88.500	2.150.500
ASHMOUNI/ZAGORA		955.500
COTONS BAS ETC		104.000
TOTAL DISPONIBLE "LIBRE" A FIN MAI		3.210.000

LA FORTE POSITION DU KARNAK

La position du Karnak nous frappe particulièrement dans les chiffres que nous venons d'indiquer ci-dessus. Les stocks libres de cette variété à fin Mai ne sont que de Crs. 1.628.000, et sans espérer maintenir pour les trois prochains mois le même rythme d'exportation, il nous semble modéré d'estimer que nous pourrions expédier pendant le dernier trimestre 700.000 kantars, ce qui laisserait un solde libre à reporter de 900.000 kantars seulement.

L'acréage, fortement réduit pour cette variété, ne nous laisse pas espérer, dans la meilleure des hypothèses, une récolte supérieure à 1.500.000 kantars. Notons en passant que le Karnak cette année est planté dans des terres à bas rendement et qui furent de plus, fortement attaquées par le ver de la feuille.

Nous avons donc en vue un approvisionnement total "libre" maximum pour la saison prochaine de 2.400.000 kantars seulement, ce qui suffirait à peine, en base des chiffres de cette Saison, à satisfaire les besoins des huit premiers mois.

Il ne serait donc pas impossible que le Gouvernement soit obligé vers le Printemps prochain, de mettre sur le marché une partie des stocks qu'il détient, pour faire face à la demande mondiale.

NOUVELLE RECOLTE

Les Provinces qui semblent avoir été les plus éprouvées par les fortes éclosions du ver de la feuille, sont le Sud de la Gharbia, la Ménoufie, la Sharkia et le Sud de la Dakahlieh. Des mesures excessivement énergiques furent prises par le ministère de l'Agriculture et ce fléau, et il semble que la situation soit maintenant bien en mains. Néanmoins, d'assez forts dégâts furent occasionnés, mais en considération de la précocité de l'attaque, l'on peut espérer que la plante, si tout lui est favorable, pourrait reprendre dans les 60 jours à venir.

Le Nord de la Gharbia, la Béhéra et toute la région au Nord de Mansourah, sont pour l'instant indemnes. Il faut néanmoins prévoir une légère, attaque saisonnière entre le 15 et le 30 du mois courant. Toutes les mesures ont été prises à cet effet.

MARCHE DE MINET EL BASSAL.

Notre marché de Disponible a été très actif durant la semaine sous revue, et le chiffre des ventes atteint l'excellent total de 15.694 balles de toutes variétés, contre 10.985 la semaine précé-

dente.

Les ventes par variétés, se répartissent comme suit:

	Cette Semaine	La semaine précédente
LONGUES SOIES.		
Karnak	11.331	6.841
Ménoufi	866	677
Giza 7	17	25
Maarad	100	359
	12.314	7.902
COURTES SOIES.		
Ashmouni	3.043	2.958
Zagora	135	124
	3.178	3.083
Mixte, Sékina etc.	202	—
TOTAL DES VENTES	15.694	contre 10.985

KARNAK.

Un excellent courant d'affaires eut lieu sur cette variété cette semaine, les ventes atteignent une moyenne journalière de plus de 2.200 balles.

Tous les classements de FGF/G à EXTRA furent demandés, et les détenteurs devenant plus exigeants, une hausse générale allant jusqu'à près de Tall. 1 pour certains grades, s'ensuivit.

C'est ainsi que le FGF/G fut payé Tall. 40,50/75, le GOOD Tall. 41,50, le G/FG Tall. 42,75/43, le FG Tall. 42,25, le FG+1/4 Tall. 46,50/47 et le FG/EXTRA Tall. 48,50/49.

La tendance demeure très bonne et pour peu que la demande maintienne le rythme actuel, de plus hauts prix sont à prévoir.

MENOUFI.

La demande est toujours bonne pour tous les classements au dessus de G/FG qui ont presque disparus, et pour lesquels il existe un véritable étranglement.

Les autres classements furent plutôt délaissés, à part cependant le GOOD et le G+1/4 pour lesquels un petit courant d'affaires eut lieu.

Le GOOD fut payé Tall. 41, le G+1/4 Tall. 42, le G/FG Tall. 43,50 à 44, le FG Tall. 47, et le FG+1/4 Tall. 48.

ASHMOUNI.

La bonne tenue de nos variétés à longues soies ainsi que la hausse substantielle de ces derniers jours de l'Américain, influencèrent heureusement nos variétés de courtes soies.

Quoique le volume d'affaires soit plutôt restreint et sans augmentation sur celui de la semaine précédente, les prix payés furent meilleurs et une hausse d'un demi tallari est à enregistrer.

Le GOOD fut payé Tall. 40,—/40,25 le G/FG Tall. 41,50/75 et le FG Tall. 43,25.

LES EXPORTATIONS.

Du 1er septembre 1946 au 4 juin 1947, nos exportations ont totalisé 748.083 balles ou Crs. 5.456.069 contre 362.955 balles ou Crs. 2.650.040 pour la période correspondante de l'an dernier. Nous donnons ci-dessous les chiffres par pays de destination:

	1946/47		1945/46
	Balles		Balles
ANGLETERRE	195.287	contre	128.347
INDES	140.311	"	63.326
AUSTRALIE	8.451	"	2.865
ALLEMAGNE	6.675	"	
BELGIQUE	12.461	"	5.664
CANADA	700	"	100
TCHÉCOSLOVAQUIE	36.500	"	3.837
CHINE	10.280	"	4.625
DANEMARK	2.201	"	1.253
ESPAGNE	9.006	"	
FRANCE	86.166	"	30.599
GRECE	4.292	"	6.590
HOLLANDE	3.914	"	753
HONGRIE	1.907	"	
ITALIE	126.312	"	52.217
PALESTINE	3.228	"	2.624
POLOGNE	1.667	"	2.265
PORTUGAL	2.739	"	1.505
SUEDE	2.047	"	1.312
SUISSE	20.815	"	16.536
SYRIE-LIBAN	5.297	"	4.749
U.S.A.	59.722	"	31.825
DIVERS	8.115	"	2.042
TOTAL	748.083	Contre	362.955

DERNIERE HEURE. — Le quota d'importation de coton de longues soies en Amérique a été augmenté de 23.094.000 lbs. ou l'équivalent de 31.000 balles d'Egyptien.

CES DAMES DE LA CORBEILLE

par CANDIDE

... qui vous révèle, ce qui se passe dans
les coulisses.

L'HELIOPOLIS SUR LA SELLETTE

Dieu sait que je n'hésite pas à dire à ces Dames leur fait lorsqu'elles le méritent. Je ne m'en sens que plus libre de prendre leur défense lorsque l'occasion se présente de le faire en toute équité.

La Société d'Héliopolis procède au remboursement partiel de ses actions de capital: 9.600 sur 210.500. Le pourcentage est mince, mais parmi les détenteurs visés quelques-uns s'émouvent du fait qu'ils devront supporter la retenue de l'impôt, de 12 o/o sur le revenu. Se voir délivrer des actions de jouissance ne suffit pas à les consoler.

Eh bien, je crois équitable envers la Société et en somme charitable envers eux de m'efforcer de leur démontrer qu'ils ont tort de régimber.

L'article 2 de la fameuse loi No. 14 de 1939 pose comme principe que l'impôt s'applique au remboursement que les sociétés effectuent sur le montant de leurs actions. Il est vrai qu'exception est prévue pour les amortissements auxquels il serait procédé par une réalisation d'actif et au moyen de prélèvements autres que les comptes Profits et Pertes et les réserves diverses de bilan.

La légitimité de la déduction fiscale est d'autant moins contestable que personne n'ignore que le remboursement en question s'effectue non pas par réalisation d'actif — ce qui aurait assuré l'exemption fiscale — mais bel et bien sur les importantes réserves de la Société.

Reste, il est vrai à examiner la deuxième exception introduite par le même article 2 en faveur des sociétés concessionnaires, dont l'amortissement progressif du capital social est justifié par la caducité de tout ou partie de leur actif ou par obligation de remise à fin de concession à l'autorité concédante.

Il s'agit donc de savoir quel est le caractère principal de la Société d'Héliopolis. Car si elle est sans aucun doute société concessionnaire en ce qui concerne son réseau de transport, elle ne l'est pas en ce qui concerne son domaine immobilier.

Or, il tombe sous le sens commun que le réseau de transport n'est que l'accessoire. La preuve est d'ailleurs fournie par la Société elle-même de la primauté de sa nature de société immobilière, puisque les amortissements d'actions de capital ne sont prévus qu'une fois alimentée la réserve statutaire, assure un dividende de 5 o/o aux actions de capital et constitue un fonds de prévision sur la proposition du Conseil!

Disons entre parenthèses que, depuis 1930, les bénéfices de la Société n'ont que rarement dépassé les 107.000 livres nécessaires à ces répartitions et que ce n'est en fait que depuis 1942 que ce minimum est largement dépassé.

Tandis que, insistons-y, le propre d'une société concessionnaire est de prévoir dans ses charges normales un fonds de priorité destiné à amortir progressivement le capital.

Comptable de cet impôt, il nous semble donc bien que la Société d'Héliopolis agit de façon correcte en s'en assurant la récupération sur les titres remboursés. C.Q.F.D...

Que les actionnaires intéressés s'évitent donc la peine de se mettre en colère, ce qui est toujours mauvais pour la santé. Ils n'ont été victimes d'aucun déni de justice.

LE ROMAN DE SUEZ

Bien des gens croient que le Suez est redevenu la valeur de père de famille qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être. La Compagnie a annoncé qu'elle allait procéder au paiement des coupons et des obligations amorties sur la base des dispositions de l'arrêt de la Cour à partir du 15 juin. Et le fameux projet de loi Sedky est devenu une vieille lune remise au magasin des accessoires inutilisables même par les plus malins des agioteurs.

Mais il semble bien que ce titre soit prédestiné à connaître de nouvelles fluctuations. On commence à poser un autre problème. Est-ce que la Compagnie n'aurait pas envie de rembourser le plus vite possible ses obligations?... Et dans ce cas comment procéderait-elle? Si elle entendait purement et simplement amortir des titres par anticipation, ne s'exposerait-elle pas à un nouveau procès des obligataires?...

Il semble bien que ses dirigeants en ont assez des procès et n'ont aucun désir de rentrer encore une fois dans le maquis de la procédure. Resterait donc l'achat en bourse des titres.

Dans ce cas-là, il est évident que les détenteurs ne manqueraient pas d'ouvrir l'oeil et qu'il se produirait une hausse substantielle des titres par rapport au niveau actuel qui est d'environ 42 livres pour la deuxième série et 40 pour la troisième.

SUEZ ET STERLINGS

Un de mes amis, qui est un aimable pince-sans-rire, mais qui dissimule parfois sous sa blague à froid un pertinent bon sens me disait hier:

— L'Egypte va avoir besoin après le 15 juillet de toutes les devises étrangères qu'elle pourra se procurer, puisque, de l'avis unanime des compétences, sa balance commerciale risque d'être déficitaire pendant quelques années.

"Or, il est une source de devises à laquelle personne ne semble avoir encore songé — et bien qu'elle soit une source considérable. Ce sont les rentrées du Canal de Suez. Alors que celui-ci se trouve bel et bien en Egypte, les navires transitaires payent leurs droits généralement en chèques sur une place étrangère... Ne serait-il pas plus logique que la Compagnie encaissât dans le pays de ses activités. Naturellement, elle continuerait à payer ses dettes rubis sur l'ongle, et ses coupons d'obligation ne pourraient donner lieu à aucune discussion puisque le montant en est fixé d'après le prix de l'or à New-York".

Je livre ces réflexions à qui de droit en me gardant bien de prendre parti. Il faut toujours se méfier des humoristes...

A L'OMBRE DES CREDITS STERLING

Sous ce titre paraissait en mai 1946 une docte étude qui valut à son auteur de flatteuses appréciations de la part des compétences mais à laquelle le grand public n'accorde pas, peut-être toute l'attention qu'elle méritait... Il ferait bien de se pencher aujourd'hui sur elle. Dérouté qu'il est par les articles contradictoires qu'il lit à longueur de journées, il trouverait là un exposé d'une lumineuse clarté du problème posé, et la suggestion de solutions dont quelques-unes s'avèrent aujourd'hui prophétiques.

M. Jean Economidès — car ainsi se nomme cet économiste non pas seulement distingué mais clairvoyant, prévoyait:

1. — Ni dévaluation ni détachement de la livre mais déflation progressive et rationnelle des prix;
2. — Utilisation probable des avoirs sterling en accord avec "Bretton-Woods" et l'arrangement anglo-américain (alors encore à l'état de simple projet)
3. — Une politique monétaire de contrôle des changes y compris la livre sterling, la centralisation des crédits sterling et leur rapatriement, la réorganisation du marché des capitaux.
4. — Réglementation de l'émission fiduciaire et politique du crédit.

M. Economidès, comme tous les précurseurs, vit ses conceptions jugées plutôt hardies dans certains clans. Aujourd'hui qu'elles semblent en voie de se matérialiser, il n'est pas trop tard pour en louer la probité scientifique en même temps que les qualités intuitives.

"A l'ombre des Crédits sterling" constitue une lecture si j'ose dire nourrissante.

QUE VOULEZ-VOUS SAVOIR SUR L'ECONOMIE EGYPTIENNE ?

LE CLASSEUR S.I.S.E.F. VOUS DONNERA
TOUS RENSEIGNEMENTS

Le Service d'Informations Statistiques économiques et financières, qui vient d'être créé, est une des réalisations les plus bienvenues dans le domaine de la Statistique en Egypte.

Ses fondateurs, Raymond Errera, membre de la Société de Statistique de Paris, et Robert Ismalun, ancien élève de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris, ont conçu un système extrêmement pratique qui permet à tous ceux qui participent à la vie économique égyptienne de recevoir tous les renseignements utiles.

Le service est assuré au moyen de fiches de renseignement qui parviennent aux abonnés à intervalles réguliers. Conservés dans un classeur ad hoc fourni par le S.I.S.E.F., ces fiches constitueront un dossier constamment à jour des informations relatives à la vie économique du pays. Les études du S.I.S.E.F. porteront sur les sociétés anonymes égyptiennes, la production et la consommation agricole et industrielle, les problèmes monétaires, le commerce d'importation et d'exportation, etc. etc.

D'autre part, le Service sera gracieusement à la disposition des abonnés pour tout renseignement ou étude complémentaire qui seront demandés.

L'abonnement annuel a été fixé au prix très modique de P.T. 500.— (classeur compris).

Service d'Information Statistiques Economiques et Financières. — P.O.B. 1112 — Alexandrie. 2 Rue Adib, Téléph. 29910.



CHRONIQUE DE LA BOURSE DES VALEURS

La "nationalisation" de la National Bank

TOUTES les fois que la Bourse montre des velléités d'aller de l'avant, toutes les lois qu'elle fait preuve de force une mesure gouvernementale vient lui couper l'herbe sous les pieds.

Nous avons eu le cas du projet de loi sur les obligations Suez, le projet de loi sur les sociétés anonymes. Voici maintenant la question de la "nationalisation" de la National Bank. Le gouvernement n'aurait pas dû annoncer son projet, avant d'en avoir fixé les modalités. Car, en Egypte malheureusement les rumeurs courent vite. Et déjà la rumeur publique a fixé le prix auquel les activités de la Banque vont être achetées par le gouvernement, comme si les autorités pouvaient purement et simplement dépouiller les actionnaires...

La semaine en Bourse fut donc marquée spécialement par le projet de "nationalisation" de la Banque nationale. Et naturellement, cette mesure, avec tout le bruit que l'ont fit autour d'elle affecta défavorablement la Corbeille.

Elements favorables

LES premiers jours de la semaine furent calmes, pour ne pas dire mauvais. Tout le terrain gagné au cours des précédentes semaines fut reperdu et l'activité boursière en fut affectée. Mais, après la première bourrasque, on finit par se rendre compte que le projet gouvernemental demandait de longues négociations, que de nombreuses mesures devaient être envisagées et l'on reprit courage.

D'autre part, les négociations anglo-égyptiennes au sujet des crédits sterling s'avèrent laborieuses. Même si un accord intervenait, il va falloir contrôler les importations dans une certaine mesure et cela se traduira par une amélioration de la situation des sociétés égyptiennes.

D'un autre côté on s'attend à une pénurie de coton dans le monde l'année prochaine. Cela ne peut qu'avoir une répercussion favorable sur nos valeurs agricoles et sur notre économie en général, car le coton égyptien se vendra certainement à bon prix. Et nous pourrions même exporter la majeure partie des stocks accumulés pendant la guerre. Tout ceci va donner un coup de fouet à notre économie et les répercussions en Bourse seront favorables.

Il s'agit de prendre en considération tous ces éléments favorables et de ne pas se laisser décourager par la première bourrasque.

Quelques titres

qui ont trop baissé:

AINSI que nous avons eu l'occasion de le dire à plus d'une reprise, à la Corbeille on exagère dans les deux sens. Lorsqu'on a le vent en poupe on va trop haut et trop vite. Mais au moindre vent contraire, on exagère dans le sens baissier.

La dernière baisse doit attirer l'attention sur plusieurs titres qui deviennent fort intéressants et du point de vue rendement et du point de vue valeur intrinsèque. Parmi ces titres, citons le Domaine de Siouf.

Domaine de Siouf,

PRENONS comme base de comparaison un bon titre foncier, mi-industriel côté aux environs de 13 livres et qui a donné un coupon de P.T. 65. Le Domaine de Siouf, titre foncier et immobilier, a payé un coupon de P.T. 45. Il est coté dans les environs de P.T. 700, ce qui fait que le premier titre payé 80 pour cent plus cher ne rend à l'actionnaire que 30 pour cent de plus. D'autre part le domaine de Siouf possède des liquidités appréciables, s'élevant à L.E. 60.000 et un portefeuille titres de L.E. 87.500, valeur d'achat. Tout ceci sans compter 418 feddans en plein rendement et le domaine lotti ainsi que plusieurs villas dont 20 récemment construites. Ceci, comme nous le disions, donne à l'actionnaire de Siouf, une valeur bien plus considérable que sa valeur boursière actuelle. Une bonne marge de hausse est donc à attendre.

Fabrique Nationale de Papier

UN autre titre qui a une bonne marge de hausse et la Fabrique Nationale du Papier. Lors d'une récente visite faite à cette fabrique par les représentants de la presse et quelques personnalités du monde financier, on se rendit compte qu'elle travaillait à plein rendement, vingt quatre heures par jour et que les commandes accumulées étaient fort importantes. L'importation du carton et du papier de l'étranger s'est ralentie surtout sur la hausse des prix à l'étranger. D'autre part, la valeur intrinsèque du titre côté à moins de sept livres, est bien supérieure au prix boursier si l'on prend en considération que l'usine fut installée avant la guerre et qu'elle ne travaille que depuis quelques années. Il faudrait le triple du capital investi pour monter aujourd'hui une usine similaire. D'autre part par suite de la marche des affaires, le coupon sera bien plus substantiel cette année que l'année dernière.

Bolonachi

UN troisième titre qui a trop baissé est la Bolonachi. Pendant la guerre, la Bolonachi avait atteint dix livres. Aujourd'hui, il vaut moins de trois livres. Certes, les importations massives de liqueurs étrangères devait avoir des répercussions sur l'affaire. Mais il est certain qu'après le 15 juillet, le gouvernement, réduira sensiblement ces importations et par conséquent, la Bolonachi, comme la Viticole devront en profiter.

Il nous semble qu'au prix actuel la Bolonachi possède une marge substantielle de plus value.

La valeur intrinsèque des "petits bateaux"

LA mort du regretté Noel Rees, l'un des administrateurs de l'Egyptian & Levant Steamship Company (Petits Bateaux) a amené de nombreux capitalistes à espérer que cette Société finira par modifier son point de vue et distribuer parmi ses actionnaires, les sommes importantes qu'elle détient en argent liquide ou en titres d'Etat britanniques.

D'autre part il semble que le gouvernement britannique va lui payer une somme de L.E. 30.000 qu'elle réclamait, comme différence pour certains navires coulés pendant la guerre. A l'heure actuelle si l'on ne prend que la valeur intrinsèque du titre, il vaut dans les trois livres. Mais, comme la Société a pour politique de ne jamais payer de dividende, le titre ne vaut en Bourse que 213 piastres environ. Pour ceux qui savent attendre, cette valeur comporte une bonne marge de hausse.

Coupon décevant des Egyptian Hotels

LES Egyptian Hotels ont annoncé en cours de semaine leur dividende qui est de 3 shillings et 7 pences brut. Ce dividende a déçu les actionnaires qui s'attendaient à au moins 4 shillings. Mais il faut dire que les Egyptian Hotels vont maintenant suivre une politique très prudente et accumuler des réserves vu que le groupe qui dirige l'Héliopolis possède la haute main sur les Hotels. Et ce groupe, on le sait, est contraire à la distribution de gros dividendes. D'autre part, les Egyptian Hotels doivent procéder aux réaménagements et à la modernisation de leurs établissements, ce qui coûtera cher. Par conséquent, ils doivent accumuler des réserves dans ce but. Le titre a assez fortement réagi à la suite de l'annonce du dividende précité.

Les filatures sont calmes

LES Filatures sont assez calmes bien qu'elles travaillent

à plein rendement. On est encore sous l'impression que l'Egypte pourra importer de l'étranger d'importants stocks de tissus et cela cause un certain marasme dans le compartiment des filatures.

Les Obligations Suez et le cours de l'or

LES obligations Suez sont assez délaissées. Mais si dès le 15 juin on commence à payer la différence des coupons et la contre-valeur des titres amortis, d'importantes sommes deviendront disponibles et une bonne partie ira se placer en ces valeurs-or que sont les Suez. D'ailleurs, le fait que l'on discute aux Etats-Unis une hausse éventuelle du prix officiel de l'or devrait donner aux obligations Suez une certaine fermeté. Car tôt ou tard, les cours de l'or doivent hausser.

L'échéancier

- 16.6.47 Assemblée Gén. Ord. Egyptian Copper Works (coupon qui sera proposé P.T. 50.— brut).
- 17.6.47 Assemblée Gén. Ord. Aboukir Cy. (à midi, 12, rue Adib, Alexandrie).
- 19.6.47 Assemblée Gén. Ord. Sté. Imm. des Biens Urbains et Ruraux (à 6 heures).
- 19.6.47 Assemblée Gén. Extraordinaire Sté. Imm. des Biens Urbains et Ruraux (réduction du Capital).
- 10.6.47 Assemblée Gén. Ord. Delta Trading Cy. (à 6 heures, 18, rue Emad El Dine).
- 20.6.47 Assemblée Gén. Ord. Les Auberges d'Egypte (à midi, 14, rue Soliman Pacha).

Anglo American Nile Co. Echange de titres

Il est porté à la connaissance de Messieurs les Actionnaires que les actions ainsi que les Certificats Provisoires actuellement en circulation devront être échangés contre de nouvelles actions auprès de la National Bank of Egypt, au Caire et à Alexandrie, à partir du 20 juin 1947, sauf les Certificats Provisoires Nos. 353/356, 762/764 et 1145/1618 qui sont échangeables au Siège Social au Caire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 6 AU 13 JUIN 1947

DESIGNATION DES VALEURS	6 Juin 1947	13 Juin 1947	DESIGNATION DES VALEURS	6 Juin 1947	13 Juin 1947
FONDS D'ETAT			FONCIERES		
Emprunt National 3 1/4 o/o P.T.	10760	10780	Aboukir Co. act....	248	245
Emprunt National Coup. Fr.	10775	10725	Anglo-Belgian Co.	315	325
Emprunt National 2 1/4 o/o "	10010	10010	Anglo-Egypt. Land Alot....	1140	1140
Emprunt National 2 3/4 o/o "	10260	10030	Cairo Agricultural Co. ord.	630	630
BANQUES ET SOCIETES DE CREDIT			IMMOBILIERES		
Banque d'Athènes	81	78,5	Cairo-Heliopolis Act....	2660	2580
Banque de Commerce	710	710	Cairo-Heliopolis fond	6290	6180
Banque Misr.....	2250	2126	Delta Land and Invest. Co.	298	292
Commercial Bank of Eg.	324	308	Gabbari Land Co.	448	396
Crédit Agricole act. ord.	793	793	"Le Fayoum"	255	125
Crédit Foncier act.	2860	2726	Immobilier d'Egypte au port	900	900
Crédit Foncier fond.....	5000	4400	Immeubles d'Egypte	1304	1304
Crédit Foncier 1903.....	2250	2140	Dom de Siof	760	725
Crédit Foncier 1911.....	1810	1738	INDUSTRIELLES		
Land Bank act.....	866	848	Alex. Pressing	1696	1696
Land Bang fond.....	6690	6500	Anglo-Egypt. Oilfields	421	414
National Bank act.....	4080	3850	Ass. Cotton Ginners.....	123	125
Crédit Alexandrin.....	550	520	Cairo Sand Bricks	1146	1170
Arab Bank	930	925	Comp. Frigorifique	1866	1860
EAUX			INDUSTRIELLES		
Alex. Water Co. act.	1700	1690	Delta Trading Co.	1000	1000
Eaux du Cairo act.....	505	505	Egypt. Salt and Soda port....	360	322
Eaux du Cairo jouiss.....	1684	1670	Eg. Salt and Soda nom.	2230	2240
Eaux du Cairo fond.....	11400	11150	Filature Nationale	2130	2130
Eaux du Cairo obl. 4 o/o S.I.	10310	10310	Filature Misr	670	670
TRANSPORTS ET CANAUX			INDUSTRIELLES		
Alex. and Ramleh Rly. act.	322	322	Fibres Textiles	538	530
Anglo-Amer. Nile and Tour	750	710	Port-Said Salt Assoc.	1890	1900
Canal de Suez obl. 3 o/o s.II	4190	4220	Bomonti et Pyramides	324	280
Canal de Suez ob 3 o/o s.III	4030	4200	Bolanachi	2310	2300
Delta Light Ry. priv. 5 1/2%	845	834	Ciment Portland-Tourah	1050	1050
Delta Light Ry. fond.....	400	400	Tissage et Tricotage.....	345	345
Egyptian Shipping	375	365	Emballages Economiques	920	900
Fayoum Light Ry. act.	210	215	Sté Financ et Indus. d'Ég.	2276	2250
Fayoum Light Ry. fond	850	820	Sté. Gle. Pressage et Dépôts	880	880
La Fluviale	475	550	Sucr. et Raffin. d'Ég. priv.	520	520
Menzaleh Canal act.	85	85	Sucr. et Raffin. d'Ég. fond.	1386	1330
Menzaleh Canal fond.....	197	213	Sucr. et Raffin. d'Ég. 5 o/o	2074	2080
New-Egypt. & Lev. Ship act.	2100	2100	Egrenage Misr	1090	1072
Tram d'Alex. div.	207	205	Sté. Nationale du Papier	700	665
Trams du Cairo, part soc.	400	400	Sté. Viticole et Vinicole act.	696	675
Sté Misr Transp. and Nav.	1570	1570	Tractor & Engineering Co.	1272	1272
United Egypt Nile Trans.	1360	1360	Cicurel.....	1250	1200
Keneh-Assouan Oblig. 1e. at 2e. 3 1/2 o/o	9600 exc.	9600 exc.	Kafr el Dawar nom.....	2236	2150
HOTELIERES			INDUSTRIELLES		
Egypt Hotels ord.	386	369	Kafr el Dawar port.....	2524	2126
Egypt. Hotels nom.	370	341	Presses Libres	1540	1540
Egypt. Hotels priv.	1705	1705	Tiss-sole Misr	2090	2000
Grands Hotels ord.....	4230	4210	Eg. Bonded Warehouse....	1910	1890
Palestine Hotels nom.	220	220	Genco	468	460
Palestine Hotels port.	225	225	National Plastics Cy.	405	408
Upper Egypt Hotels.....	465	465	Simon Artz	1416	1416
			Siegwart	2024	2024
			Impr. Misr	920	315
			Nile Textile	342	316
			United Enterprise	1146	1180
			Clothing		

LES BOURSES ETRANGERES

Les valeurs égyptiennes

A la Bourse de Londres

Clôture du 12 juin

Acheteurs et vendeurs respectivement:	Egyptian Markets:	Sh. 9/6 — 11/-
Sudan Plantations Syndicate:	Egyptian Salt and Soda:	Sh. 48/- — 49/-
Greek 5 o/o Loan 1914:	Egyptian Delta Land:	£ 9 — 75/-
Greek 7 1/2 o/o 1924 (Refugee):	New Egyptian Company:	£ 17 1/2 — 18 1/2
National Bank of Egypt:	Abukir Company:	£ 43 3/4 — 44 1/4
Egyptian Delta Light Rails. (Pref.):	Anglo-Egyptian Oilfields:	Sh. 105/- — 115/-
		Sh. 73/9 — 78/9

A la Bourse de Paris

Clôture du 12 juin

	Frs.		Frs.
Crédit Foncier (Action)	12.800	Cairo-Heliopolis (Part Fondateur)	27,300
Crédit Foncier (Part Fondateur)	24.700	Suez Canal 5 o/o	18,300
National Bank of Egypt (Action)	18,000	Suez Canal 3 o/o	19,000
Land Bank (Action)	3,640	Sucreries d'Egypte (Action)	4,850
Land Bank (Part Fondateur)	37,050	Sucreries d'Egypte (Part Fondateur)	6,250
Cairo-Heliopolis (Action)	11,600	Banque Ottomane	4,520

Cours des Métaux

A NEW-YORK

Cuivre:	
Electro Connect. Valley dis.	23
Etain:	
Detroit New-York, pro.	80
30 jours	80
90 jours	80
Plomb:	
New-York disponible	15
St. Louis disponible	11,65
Zinc:	
St. Louis disponible	10 1/2
Argent:	
En barres	70 3/4
Platine:	
Disponible	63
Aluminium:	
New-York disponible	15
Nickel:	
Electro 99.9 disponible	35
Fer Blanc:	
FOB New-York	5.75
Fonte:	
Pennsylvanie	37.67
Buffalo	31.50

A LONDRES

(Prix officiel, par tonne)

Etain	437
Aluminium	80
Cuivre	137
P.omb Anglais	91.10
P.omb Etranger	90
Zinc Anglais	70
Zinc Etranger	70
Fonte	171/3

BOURSE DES VALEURS DE PARIS

Clôture du 11 juin

Rente 3 o/o	80.30
Rente 5 o/o 1920	131.80
Rente 3 o/o 1945	81.85
Banque de Paris	1245
Union Parisienne	1380
Crédit Lyonnais	1731
Société Générale	1781
Chemins de fer Damas-Hamah	895
Forges du Nord-Est	840
Creusot	3525
Courrières	515
Lens	661
Air Liquide	1375
Pechiney	1398

L'EGYPTE DEVANT LE PROBLEME MORAL

(SUITE DE LA PAGE 19)

L'humanité paraît remonter aux âges primitifs, vers la barbarie et la brutalité.

Le suicide croît.

Dans l'Europe entière, le dégoût de la vie, la faiblesse devant ses épreuves, l'incapacité de subir et de surmonter ses souffrances deviennent plus généreux.

En France, les suicides ont augmenté.

Il en est de même ailleurs, et notamment chez nous, en vingt ans, le nombre en a doublé.

LA PROSTITUTION

La prostitution croît.

Ici aussi les données précises font défaut.

En cette matière, en effet, il n'est pas possible de se baser sur des chiffres; la prostitution que l'on a appelée la criminalité de la femme, est soumise à des régimes trop variés. Même pour les pays où elle est réglementée d'ailleurs, les statistiques officielles sont inexactes; car la prostitution clandestine échappe à tout le contrôle et c'est celle qui recrute le plus de victimes.

Tous les sociologues, tous les médecins, tous les criminalistes cependant affirment que l'augmentation est certaine.

Ajoutons qu'ici comme pour la folie, la criminalité et le suicide, la moyenne de l'âge descend toujours.

Ce n'est pas à 25, ce n'est pas 20 ans qu'une fille s'adonne à la débauche, c'est à 18, à 16, à 14 même. Les auteurs assurent que les prostituées mineures constituent aujourd'hui les 40 pour cent du nombre total.

Alcoolisme, aliénation mentale, criminalité, suicide, prostitution sont les blessures béantes du corps social; celui-ci souffre en outre de lésions internes, moins frappantes peut-être, mais plus sérieuses encore.

Quand l'état du monde morbide s'aggrave, c'est que le malaise est général.

Pour s'en convaincre, il suffit d'ausculter le patient; un examen minutieux nous dira s'il ressent d'autres douleurs que celles dont l'évidence nous frappe. Ce que nous croyons intéressant de le faire dans les prochains numéros, intéressant de rechercher qu'elle est notre situation morale,

LISTE DES BATEAUX EN PARTANCE DU PORT D'ALEXANDRIE

(Suite de la page 21)

DESTINATION	Nom du bateau	Agent	Date approx.
Grèce Istanbul Ismir	FORSVIK	Scandinavian	mi juin
Bombay	MARIANNE	Alex. Navig.	15 juin
Bombay Madras Calcutta	STEEL VENDOR	American Eastern	16 juin
Limassol Beyrouth	TERPSICHORE	Xydia	15/16 juin
Le Pirée Genes Marseille	AEGEAN STAR	Param. & Vouyoucles	17 juin
Port Said, Turquie Grèce	PAHANG	Barker	18 juin
Genes Marseille	PATRIS	Express Co.	18 juin
P-S, Limassol Rhodes Grèce	ENDEAVOUR	Papaplios	18/6
Palestine	MEMNON	Lancaster	18/6
Palestine Liban	EMPIRE MOON	Tamvaco	19/6
Le Pirée Genes Marseille	CYRENIA	Cottakis	19/6
Naples Genes Marseilles U.S.A.	MARINE LEOPARD	American Eastern	19/20 juin
Izmir Genes	CARBONELLO	Savon	20/6
Le Pirée Genes Marseille	RENA	Param & Vouyoucles	21/6
do	TERPSICHORE	Xydia	21/6
Naples Genes Marseilles U.S.A.	PRESIDENT MONROE	Amer. Eastern	23/24 juin
Limassol Beyrouth	CORINTHIA	Cottakis	28/6
Limassol Rhodes Grèce	ENDEAVOUR	Papalios	29/6
Anvers	GUNDA	Henry Beja	Fin juin
Angleterre	X X X	Furness	Fin juin
Bombay	AKBAR	Savon	Fin juin
Le Pirée Genes Marseille	CORINTHIA	Cottakis	3/7
Limassol Beyrouth Haifa	CYRENIA	do	5/7

MARCHÉS DE GROS

(Cotations et stocks)

DU 4 AU 11 JUIN 1947

Marchés	Produits	Prix P.T. par ardeb	Vendu Ardebs	Stocks dans les Chounas (en ardebs)			
ROD EL FARAG	Lentilles C. Zaw.	505	50	Blé	39807	Lupins	210
	Lentilles E. Zaw.	445	280	Fèves	1246	Pois Chiches	—
	Fèves Ent. Zaw.	445	170	Lentilles	3192	Sésames	1293
	Helba Zaw.	460	100	Mais N el Gam	2955	Arachides	1362
	Sésames R. Zaw.	1060	140	Mais Oweiga	3308	Riz Glacé	10
				Helba	1804	Riz Non Décort.	572
ATAR EL NABI	Tibn Bl. Comm. Moy.	38.8 (100 k)	50000 K	Blé	38387	Helba	1052
	Fèves Ent. Zaw.	405	100	Fèves	2262	Lupins	212
	Mais Sh. N. Zaw.	235	570	Lentilles	590	Bersim	110
				Orge	1557	Sésames	1158
				Mais N el Gam	2666	Tibn Unite 100 k.	4357
				Mais Oweiga	2744		
ALEXANDRIE				Fèves	5065	Helba	616
				Lentilles	992	Lupins	328
	Fèves Ent. Zaw.	445	312	Orge	12878	Sésames	359
				Mais N el Gam	160	Riz Glacé	44247
				Mais Oweiga	34	Riz Non Décort.	30954
ROSETTE	Riz Glacé en Sac (80 okes No. 1)	306.5-309.5	—	Riz Non Décort.	Usines de		11034
	Riz Blanchi au G	613-619	—	Riz Glacé	Décort.		911

Nouvelles Sociétés

En commandite simple

Raison sociale: V. Zellé & Co.
Associés: Valéry Zellé et deux commanditaires.

Capital: L.E. 5000.

Objet: toutes affaires d'importation et de représentation de maisons étrangères, pour propre compte ou à la commission, ainsi que le commerce en gros, demi-gros et détail, dans les articles suivants : boissons, whisky, liqueurs, conserves et toutes denrées alimentaires, biscuits, épices, articles de cuisine, cristallerie, faïence, argenterie, et dans tous articles accessoires complémentaires ou similaires.

Signature et gérance: Valéry Zellé seul.

Date et durée: cinq ans à partir du 1er mars 1946.

Siège: Le Caire, rue Aboul Sebaa, passage Sioufi.

Raison sociale: Douek, Benayem & Co.

Associés: Albert Moïse Douek, Albert Amin Benayem et un commanditaire.


Capital: L.E. 30.000.

Objet: le tricotage de tous articles en coton ainsi que la confection de tous tissus en coton, lin, laine, soie artificielle ou naturelle et de tous autres tissus de quelque qualité qu'ils soient, pour chemises, caleçons, blouses, pyjamas, kymonos, robes de chambre, bonneterie, mercerie et, en général, pour tous vêtements de toutes descriptions et de tous genres pour hommes, dames et enfants; toutes opérations commerciales concernant la fabrication, l'achat et la vente en gros, demi-gros et détail, l'échange, l'importation, l'exportation, la consignation, le transport de marchandises et objets répondant à la définition du précédent alinéa. Et généralement toutes entreprises industrielles, commerciales et financières se rapportant à l'objet social ou venant faciliter sa réalisation.

Signature et gérance: les deux associés en nom conjointement.

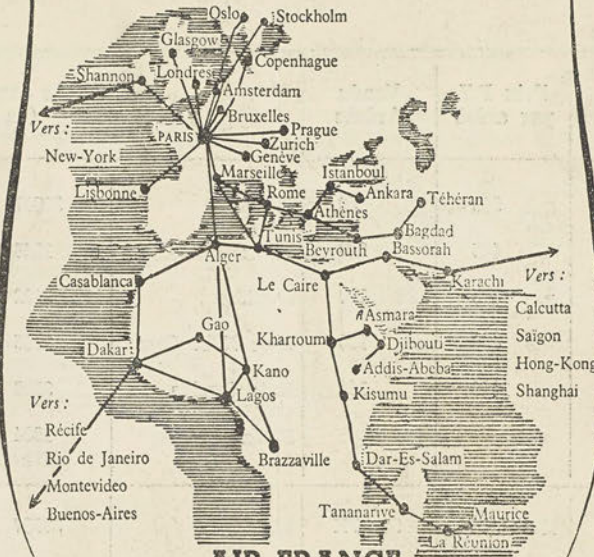
Date et durée: quatre ans et sept mois à partir du 1er juin 1947.

Siège: provisoire à Zeitoun plus tard à Koubbeh Gardens.



AIR FRANCE

RAYONNE SUR LE MONDE



AIR FRANCE

A TRANSPORTÉ

EN 1938	EN 1946	EN 1938	EN 1946
104.424 PASSAGERS	300.000 PASSAGERS	88 millions de LETTRES	360 millions de LETTRES
1.566.000 kg. de BAGAGES	4.500.000 kg. de BAGAGES	1.368.207 kg. de MESSAGERIES	4.800.000 kg. de MESSAGERIES

En 1946, les Avions AIR FRANCE ONT COUVERT PRÈS DE 25.000.000 DE KM.

DIRECTION GÉNÉRALE D'AIR FRANCE POUR LE MOYEN-ORIENT
LE CAIRE

AGENCE : IMM. SHEPHERD'S - TÉL. 45670-59507

Autres Agences : BEYROUTH BAGDAD DAMAS KHARTOUM.
ADDIS-ABEBA ASMARA DJIBOUTI TÉHÉRAN TEL-AVIV
ET TOUTES LES AGENCES DE VOYAGE RECONNUES

Raison sociale: C. J. Athinéos & Co.

Associés: Catherine J. Athinéos, Artemise J. Athinéos.

Capital: L.E. 32.300.

Objet: L'exploitation de tous les établissements de Pâtisseries "J. Athinéos" et de leurs annexes qui faisaient précédemment l'objet de la Société en commandite C.J. Athinéos & Co. formée en date du 18 juin 1942.

Signature et gérance: Catherine J. Athinéos seule.

Date et durée: 10 ans à partir du 10 mai 1947.

Siège: Alexandrie, Place Zaghoul, No. 5.

Raison sociale: Victor Scerbo & Co.

Associés: Victor Scerbo et une commanditaire.

Capital: L.E. 5000.

Objet: l'entreprise de constructions générales, l'industrie et le commerce des matériaux de constructions et de tous articles se rattachant à ces opérations, l'achat, l'exploitation et la vente de terrains et de bâtiments.

Signature et gérance: Victor Scerbo seul.

Date et durée: trois ans à partir du 1er avril 1947.

Siège: Le Caire, No. 14, rue Champollion.

En nom collectif

Raison sociale: Levi, Salmona & Co.

Associés: Mayer Salmona, Gino Levi et Richard Salmona.

Capital: L.E. 12000.

Objet: le commerce en général d'importation et d'exportation, l'achat et revente de machines et accessoires, les fournitures industrielles pour usines d'égrenage, huileries, minoteries, les peintures, vernis, autos, coffres-forts, le tout pour son propre compte ou à la commission à l'exclusion d'opérations de Bourse ou de spéculation qui sont rigoureusement interdites.

Signature et gérance: les trois associés gérants.

Date et durée: deux ans à partir du 1er octobre 1946.

Siège: Alexandrie, 3 rue de la Gare du Caire et au Caire, No. 67 rue Ibrahim pacha.